

« JE DONNE À MON ESPOIR
TOUT L'AVENIR... »

Guillaume Apollinaire

Malgré le couvercle pesant de l'état d'urgence, un vent d'espoir a soufflé avec le mouvement contre la loi travail et son monde, l'émergence inattendue de Nuit Debout, l'aspiration de la jeunesse à rêver d'un autre avenir que celui qui nous est asséné par les trompettes néolibérales.

Certes, ce réveil n'a pas eu la puissance nécessaire, mais il a laissé des traces : le débat renouvelé, la volonté de se faire entendre, et ici et là, se poursuivent des luttes et des expériences.

Dans notre secteur, malgré les difficultés, c'est ce qui émerge de la lutte contre la réforme du collège et les conditions de rentrée.

Voilà qu'à la rentrée, après les tragiques attentats de l'été, le sécuritaire est présenté comme un mal nécessaire, avec son spectre de surveillance de masse et de dérive autoritaire. Le retour de l'identité nationale (« les Gaulois ») répand sa terrible menace quand la politique de l'État réserve un sort indigne aux migrants à Calais et ailleurs.

La campagne présidentielle démarre dans un climat délétère, agitant toutes les peurs, enterrant la question sociale, et le résultat de 2017 est plus craint qu'espéré.

Les retraités l'ont montré le 29 septembre, le mouvement syndical ne renonce pas. Il continue à se battre contre la destruction programmée d'emplois, contre la répression syndicale et la mise en cause des libertés fondamentales, contre la pauvreté qui augmente... Le mouvement du printemps a laissé des traces, notamment l'idée que nous avons des choses à faire ensemble. Le syndicalisme porteur d'espoir participe à la construction d'un demain. Nous avons le devoir de résister, de réinventer l'espoir, pour le présent et pour l'avenir. Face aux tentatives de nous réduire au silence, il faut débattre et imposer nos utopies, notre voix. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**

DOSSIER

Le bénévolat

ACTUALITÉ

Malgré un contexte difficile :
résistance

VIE SYNDICALE

Crise migratoire à Calais : des
impasses et maintenant un mur

LOISIRS/CULTURE

Magritte,
la trahison des images

PORTRAIT

Lydie Salvayre

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ

MALGRÉ

UN CONTEXTE DIFFICILE

Résistance p. 2

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

Une pente désastreuse p. 3

RETOUR SUR

LE MOUVEMENT SOCIAL

CONTRE LA LOI EL KHOMRI

Un conflit qui fera date p. 4

INTERVIEW

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE

DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Entretien avec Benoît Teste p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

CRISE MIGRATOIRE À CALAIS

Des impasses et

maintenant un mur p. 6

LA LUTTE POUR LA PAIX

Une exigence et

une nécessité p. 7

LA RETENUE À LA SOURCE

Si c'est une réforme fiscale...

p. 7

MONTÉE EN PUISSANCE DE

LA « TERRITORIALISATION »

Investir

la démocratie sanitaire p. 8

RÉFÉRENCIEMENT,

LA MGEN SUR LA SELLETTE

Trois questions à

Hervé Moreau p. 8

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

La logique financière et

les scandales à répétition p. 9

VIE SYNDICALE

ENQUÊTE DE LECTORAT

Attention,

lecteurs satisfaits p. 10

ACADÉMIE DE LILLE

Bilan d'une année

de militantisme retraité p. 11

DOSSIER

ENTRE ENGAGEMENT

CITOYEN ET COMPENSATION

Le bénévolat p. 12

INFOS PRATIQUES

ENVIRONNEMENT

Nouvelles possibilités et

nouvelles obligations p. 18

LOISIRS-CULTURE

BALADES EN BOURGOGNE

La Côte-d'Or au temps

des vendanges p. 19

MAGRITTE,

LA TRAHISON DES IMAGES

Évidemment,

ceci n'est pas une pipe ! p. 20

FESTIVALS D'AUTOMNE...

Expos, théâtres...,

enrichissez-vous !

PORTRAIT

Lydie Salvayre

MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Résistance

La situation tendue, les problèmes sociaux qui s'amplifient exigent une riposte d'ensemble du monde syndical.



© DR

Climat délétère

Les guerres, les conflits se perpétuent dans le monde. Face à la situation dramatique des migrants, les pays de l'UE se dérobent. En France, les attentats de juillet ont accentué le déferlement de propos racistes et mis à jour une société de plus en plus fracturée, inquiète.

Ces propos xénophobes cherchent à imposer l'idée d'un ennemi de l'intérieur. Le gouvernement n'a pas d'autre réponse que l'état d'urgence qui a fait la preuve de son inefficacité. Il est reconduit avec son volet de mesures liberticides et répressives, utilisées contre le mouvement social. L'affaire de la chemise d'Air France symbolise une fin de quinquennat marquée par la répression syndicale : les poursuites contre des militants dans le cadre du mouvement social se multiplient. Avec les violences policières – le 15 septembre, un militant a perdu un œil –, les contrôles répétés, les cortèges enfermés dans une nasse, le gouvernement joue la peur pour dissuader d'aller manifester. La remise en cause de

Tous ensemble dans l'action :
des retraité-e-s déterminé-e-s.

ce droit fondamental va jusqu'à l'interdit de toute manifestation revendicative concernant les migrants à Calais.

Fractures sociales

Après la forte mobilisation sociale du printemps, la colère demeure, ne renonce pas et cherche les voies pour s'exprimer car les questions de sécurité, d'identité nationale, les polémiques politiques sur fond électoral occultent les questions sociales. Pourtant, la société est fracturée socialement : jamais les inégalités n'ont été si importantes. La France vient d'obtenir le titre de championne d'Europe des versements de dividendes aux actionnaires alors que le chômage progresse, que 55 % des Français jugent que leur vie quotidienne est menacée par la pauvreté et que le renoncement aux soins s'est accru. Les discriminations révèlent une fois de plus que le principe d'égalité est bafoué : des hommes et des femmes sont des

citoyen-n-es de seconde zone, les immigrés notamment. En dépit de l'annonce d'une baisse d'impôt aux ménages et de la priorité affichée à l'éducation, le projet de loi de finances s'inscrit dans la continuité : austérité et cadeaux au patronat. Les mesures régressives continuent : l'aide personnalisée au logement (APL) ne sera plus accordée aux patrimoines de 30 000 euros, livret A compris. Épargnants populaires et surtout personnes âgées seront touchés.

Pas de revalorisation : la lutte continue

Les retraités comme les actifs vivent de moins en moins bien. Les analyses du COR et de l'OCDE montrent la baisse du pouvoir d'achat alors que les services publics se dégradent, que la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) se met en place sans les moyens nécessaires ni le volet EHPAD, que les dépenses contraintes augmentent.

Reçus par le directeur de cabinet de Madame Touraine le jour de l'action unitaire des retraités, les « neuf » se sont entendu dire qu'il n'y aura pas revalorisation des

pensions « puisque l'inflation est nulle », que « les retraités ont été l'objet de tous les soins de ce quinquennat et qu'ils sont les mieux lotis d'Europe » ! Et si la CASA a été détournée, « c'est à des fins de solidarité », conclut-il... avant d'annoncer son départ du ministère pour regagner son administration d'origine. Les retraités ont répondu en manifestant par milliers. Et ils continueront. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**

LES DIVIDENDES TUENT L'EMPLOI

L'ex-patron d'Alstom jurait avoir « sauvé l'entreprise » en la dépeçant au profit de General-Electric. Lui a fait une bonne affaire⁽¹⁾ mais qu'est devenu le produit de la vente ? Le nouveau patron se glorifie du « fabuleux contrat » obtenu aux USA mais veut fermer le site de Belfort. Ces deux patrons illustrent à merveille le dogme libéral : « privatiser les profits, socialiser les pertes ». Depuis des décennies le MEDEF quémande des aides publiques mais vilipende l'intervention de l'État. Il a justifié la liquidation de l'industrie française au nom de la compétitivité. Les gros actionnaires ont alimenté les paradis fiscaux, les gouvernements successifs ont cédé et accordé de nouvelles « aides »..., le chômage a explosé. Faut-il s'étonner du discrédit des « partis de gouvernement » ?

PIERRE TOUSSENEL

(1) Bonus de 4,45 millions d'euros à son départ.

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

Une pente désastreuse

De Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en Pacte de responsabilité, la politique de l'offre menée par le gouvernement a voulu faire croire à une reprise économique au prix des efforts demandés. Mais ni la pauvreté, ni le chômage de masse, ni la précarité – que la loi travail voudrait institutionnaliser – n'ont régressé.

35 Mds d'augmentation des impôts

pour les ménages contre une réduction de 20 Mds pour les entreprises : tel est le constat établi par l'OFCE pour les années 2012-2016. Les retraité-e-s que nous sommes se reconnaîtront sans peine dans ces ménages durement ponctionnés n'appartenant

pas à ceux qui peuvent user de montages financiers ou autres subterfuges pour réduire leurs impôts ou s'y dérober.

Priorité aux petites retraites ?

Les retraites modestes ont-elles progressé pour autant ? En octobre 2014, les pensions sont gelées exception faite pour les pensions égales ou inférieures à 1 200 euros qui reçoivent... 40 euros pour l'année. L'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées, versée aux basses pensions (environ 800 euros par mois pour une personne seule), est gelée en 2015 puis revalorisée... de 80 centimes d'euros en 2016. Quelques mesures fiscales entretiennent le très libéral « ras-le-bol fiscal » et réduisent encore les recettes pour les services publics, l'aide sociale... Et Bercy refuse toujours de rétablir « la demi-part des veuves » qui a fait entrer dans l'impôt un nombre important de retraité-e-s. L'exclusivité ►►►

Les retraités allemands manifestent eux aussi pour une retraite qui leur permette de vivre.



© DR

►► donnée ici ou là à la défense des retraites modestes aboutit à ce que tout le monde soit perdant.

Des dérives préoccupantes

Par ailleurs, la logique dans laquelle s'inscrivent les prélèvements opérés sur les pensions pose la question lourde de la place du retraité dans la société et de la conception de la solidarité mise en œuvre. En 2013, le financement des retraites impose aux retraité.e-s le report de la revalorisation du 1^{er} avril au 1^{er} octobre (600 millions pour 2014 avec montée en charge) et la fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants et plus (1,2 milliard avec montée en puissance). En avril 2013, les retraité.e-s imposables se voient taxé.e-s de 0,3 % pour financer la perte d'autonomie (CASA).

Défendre la place des retraités

Quelle est donc cette société qui se profile où les retraité.e-s paient pour leur retraite, paient seuls pour les aléas du vieillissement en plus des charges financières personnelles, souvent considérables, à assumer ? Le système de retraite par répartition lui-même, fondé sur la solidarité entre générations, est frappé de discrédit quand les organismes très officiels s'accordent sur une paupérisation annoncée des retraité.e-s. Individualisme, marchandisation des besoins sociaux : la gangrène libérale menace.

Continuer à se mobiliser sur des revendications offensives, comme ce fut encore le cas le 29 septembre, est une mesure de salut social. ■

MARTINE BEAULU-BARLIER

RETOUR SUR LE MOUVEMENT SOCIAL CONTRE LA LOI EL KHOMRI

Un conflit qui fera date

Le caractère inédit du mouvement, qui a permis sa durée, est l'alternance de multiples formes d'action et la diversité sociale et générationnelle des acteurs : ce conflit aura des effets à long terme.

Mi-février, le gouvernement rend public son projet qui remet en cause le code du travail, immédiatement rejeté par la totalité des syndicats. L'intersyndicale appelle dès le 9 mars à des manifestations qui rassemblent 500 000 personnes. La pétition de Caroline de Haas contre cette loi réunit un million de signatures. Des lycéens et étudiants descendent dans la rue à partir du 17 mars. Face à la mobilisation croissante, le gouvernement utilise l'arme de la division en octroyant quelques concessions à la CFDT et à l'UNSA sans toucher à l'ossature du projet : l'inversion de la hiérarchie des normes, licenciements facilités, liquidation de la médecine du travail... L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL et UNL impulse manifestations et initiatives locales.



policieres incroyables et l'instrumentalisation des « casseurs ».

Diviser pour passer en force

Rien n'y fait, le mouvement continue d'autant que la première utilisation du 49-3 par Manuel Valls permet d'associer à cette lutte le combat pour la démocratie. À la fin mai, le mouvement connaît une nouvelle configuration avec blocages et grèves reconductibles dans les transports, les raffineries, les ports, l'énergie... Certains redécouvrent la classe ouvrière. Le

gouvernement cherche de nouveau à diviser en développant une campagne odieuse contre la CGT tout en essayant d'éteindre le feu par des concessions sectorielles. Les routiers vont, ainsi, obtenir une dérogation à la loi travail sur les heures supplémentaires, des propositions sont faites aux cheminots.

Des convergences inédites

Le 31 mars, le mouvement « Nuit debout » s'installe, à Paris, place de la République et s'étend dans plusieurs villes. Il entend faire émerger des pratiques démocratiques horizontales. Jaloux de leur autonomie, les participants ne sont pas pour autant hostiles aux syndicats et souhaitent « la convergence des luttes ». Mouvement syndical de salariés, participation de la jeunesse, irruption de nouvelles catégories de la population comme les taxis « Nuit debout », autant de quoi faire paniquer gouvernement, patronat et médias dominants. Leur réponse va être de jeter le discrédit : sur les participants aux « Nuit debout » qualifié de « bobos », sur les manifestations avec une stratégie de la tension générant des violences

Un mouvement marquant

Chantage à l'Euro de foot et détournement de l'état d'urgence n'ont pas eu raison de la détermination unitaire de l'intersyndicale. Les actions se sont poursuivies malgré l'encadrement policier des manifestations du 14 juin. En juillet, Valls, sans majorité, fait passer en force sa loi au Parlement. Bien que de moindre intensité, la participation aux manifestations du 15 septembre a surpris.

Une fraction de la jeunesse a connu une socialisation politique accélérée : notre syndicalisme aurait tort de l'ignorer tout en s'interrogeant sur la faible participation des fonctionnaires à ce mouvement. ■

JEAN-LUC LEGUELLEC

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Entretien avec Benoît Teste

Il ne passera que dans deux ans le cap de la quarantaine ; professeur d'histoire-géographie à Lyon, Benoît vient d'être élu secrétaire général adjoint du SNES-FSU. Le voici soumis aux questions ordinaires⁽¹⁾ des retraités ; on passera peut-être, un jour, à la question extraordinaire.

Secrétaire général adjoint du SNES-FSU, un aboutissement ?

Intégrer le secrétariat général ce n'est pas remplir un plan de carrière ! C'est venu au fil des circonstances : au début, j'étais adhérent sans militer. Ensuite je me suis investi dans ma section d'établissement, puis j'ai milité auprès des TZR à Lyon, je me suis intéressé progressivement à l'ensemble des questions traitées par la section académique, avant de devenir responsable du S3 de Lyon. On m'a proposé d'entrer dans l'équipe du secrétariat général parce que j'avais cette expérience académique.

Tu ne crains pas d'être complètement « dévoré » par cette responsabilité ?

Il faut savoir se réserver du temps à soi, ne pas se laisser déborder par l'activité militante, mais c'est le problème de tout militant ! Certes, il est difficile de « débrancher » mentalement, il faut toujours être dans l'anticipation, mais la fonction est passionnante, on touche à beaucoup de sujets, on a le sentiment de pouvoir faire avancer des choses, de connaître les réalités du terrain contrairement à nos interlocuteurs institutionnels.

Tu as participé au lancement des Observatoires de la vie syndicale...

C'est un sujet qui m'intéresse particulièrement. Nous avons besoin de réfléchir à la façon dont nous militons. C'est toujours difficile de se regarder surtout quand on échoue. Mon expérience de responsable dans le S3 me permet d'avoir un regard, je crois, à tous les niveaux, notamment à celui du S2.

Comment vois-tu une section départementale ?

La réponse n'est pas aisée : le SNES-FSU se construit en fonction de ses interlocuteurs : en gros, ministère face au S4, recteur face au S3. Le S1 est la cellule de base qui travaille sur les questions de l'établissement tout en faisant vivre la politique du SNES. Comment s'insère le S2 dans cette architecture ? On lui demande beaucoup (coordonner la vie des S1, les aider...) mais



© Thierry Nectoux

Benoît Teste*Secrétaire général adjoint*

lui donne-t-on toujours les moyens ? Les évolutions sont parfois difficiles à prendre en compte entre le développement de l'autonomie de l'établissement, l'individualisme des collègues de plus en plus prégnant, un contexte difficile. Comment réinventer un modèle de collectif qui prenne en compte la réalité ?

Et les retraités sont-ils concernés ?

Le syndicalisme retraité aussi est interpellé : il est important, indispensable. C'est à la fois une richesse pour l'organisation, une ressource et un lien indispensable pour porter les revendications et les droits des retraités : tel est son enjeu et celui de sa nécessaire organisation.

Quelques mots sur la situation ?

Il ne faut pas se cacher les difficultés de mobilisation, elles sont étroitement liées à l'absence de perspectives politiques. La profession, qui s'est battue, peut être tentée de se décourager mais il y a pourtant de nombreux motifs d'espoir. Émergent une parole qui se cherche et une volonté de s'impliquer. Nous devons montrer que la force du collectif est une réalité. Dans le contexte des présidentielles, il faut s'appuyer sur les formes de résistance, intervenir dans le débat public, l'imposer pour démontrer que nos alternatives sont crédibles. ■

(1) Ce n'est pas à un historien que nous allons apprendre ce qu'étaient sous l'ancien régime les questions ordinaires et extraordinaires ; nous avons cependant renoncé aux instruments de torture pour cet entretien.



CRISE MIGRATOIRE À CALAIS

Des impasses et maintenant un mur

De nombreux bénévoles sont épuisés et les habitants du Calais en général désolés et parfois horrifiés par le sort de milliers de personnes en transit sur leur territoire. Depuis vingt ans les mêmes scénarios se répètent, qui déstabilisent la vie quotidienne et l'inquiétude grandit avec le flux.

Calais et ses environs sont essentiellement victimes de la géographie et de la concentration du trafic transmanche : une noria de ferries pour piétons, automobilistes et poids lourds auxquels il faut ajouter les navettes ferroviaires et l'« Eurostar ». Ces milliers de migrations quotidiennes régulières et faciles sont interdites aux migrants dits économiques ou aux réfugiés qui fuient actuellement les nombreuses zones de combat.

La multiplication des obstacles

Qu'ils viennent d'Afrique subsaharienne, d'Afghanistan, d'Irak, de Somalie ou d'autres pays encore, les migrants veulent massivement se rendre au Royaume-Uni. Ils n'envisagent pas de rester en France au point de refuser, souvent, la scolarisation des enfants. Dès lors, la multiplication d'obstacles – grillages, barbelés, patrouilles, chiens... – les pousse à prendre d'assaut des poids lourds sur la rocade portuaire. Le nouveau mur d'un km n'em-

pêchera nullement ces pratiques : les migrants fuient la guerre et la mort... des enfants sont attendus dans leur famille en Grande-Bretagne.

10 000 personnes dans un immense bidonville

C'est une impasse assurée tant que les choix britanniques s'imposeront aux candidats à l'exil. Le centre d'hébergement de Sangatte ouvert en 1999 a accueilli jusqu'à 1 600 personnes, niveau jugé alors insupportable. Son arasement sur décision de N. Sarkozy, en décembre 2002, devait régler le problème. Il n'a fait que jeter dans les rues du centre ville des centaines de personnes qu'il fallut prendre en charge sans appui de l'État. La crise migratoire mondiale a aggravé la situation ; on recense près de 10 000 personnes actuellement dans la « jungle », l'immense bidonville qui jouxte la rocade portuaire. Les conditions de vie quotidienne extrêmement précaires des réfugiés suscitent l'indignation. Le refus de l'État, de l'Europe, d'assumer des responsabilités pourtant clairement définies par le droit, génère la crispation des collectivités locales et ouvre la voie à des délires électoralistes. Politique de l'autruche, instrumentalisation des peurs, tout éloigne d'une approche rationnelle et collective, alors que tant de vies humaines sont en jeu.

Et pourtant le maire de Grande-Synthe rappelle que « *les migrants ne viennent pas pour le système de santé... car ils ne le connaissent pas, que l'expérimentation temporaire d'accueil structuré dans sa ville (250 personnes) se passe bien et a permis de démanteler 27 réseaux de passeurs et qu'il y a 24 % de chômeurs dans sa ville depuis 2008, pas depuis l'arrivée des migrants* ».

Qui ose dire que l'on ne peut rien faire ? ■

**GEORGES BOUCHART,
MIREILLE BRETON**



© Wikipédia / Domaine public

Sangatte 2002, Calais 2016 :
démanteler est-il la solution ?

LA LUTTE POUR LA PAIX

Une exigence et une nécessité

Le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés) vient de publier un bilan : il y a 24 millions de réfugiés et demandeurs d'asile et 41 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Ces fuites de populations ont lieu en Afghanistan, en Irak, en Syrie. En cause, les interventions militaires des puissances occidentales et de la Russie pour se débarrasser des régimes dictatoriaux d'Afghanistan, d'Irak et de Libye, et pour tenter de faire de même en Syrie, faisant ainsi de cette région, pour beaucoup, une possibilité de redessiner les zones d'influence et même les frontières.

La Syrie est devenue le lieu où interviennent la quasi-totalité des belligérants : les grandes puissances (États-Unis, Russie, France), les puissances régionales (Turquie, Iran, Arabie Saoudite), les Kurdes et divers groupes armés. Ces guerres ont de graves conséquences : l'émergence d'organisations de type « Daesh » qui peuvent attirer de jeunes Européens ; un flux migratoire exceptionnel de populations, 5 millions de réfugiés syriens par exemple ; une Europe qui, concernant l'accueil des migrants, se réfugie dans le « sauve-qui-peut » et le « chacun pour soi » !



Un discours intolérable

Une idéologie nauséabonde, portée aussi par la majorité des gouvernements européens, se répand : nous serions en guerre contre le terrorisme, les terroristes se dissimuleraient massivement au sein des migrants et nous ne pourrions pas accueillir ces populations d'autant plus qu'elles ont une religion qui serait « inassimilable » : ce discours est intolérable. C'est un discours de guerre qui alimente le nationalisme et la xénophobie, et qui fait disparaître toute volonté de solidarité et de coopération internationale !

Pour l'ensemble des forces prônant le progrès social, il est urgent de développer un véritable discours de paix et de solidarité internationale comme ce fut le cas le 21 septembre lors de la journée internationale de la paix. ■

JACQUES FOGLIARINI

LA RETENUE À LA SOURCE

Si c'est une réforme fiscale...

En lieu et place de la grande révolution fiscale annoncée en 2011 par François Hollande, candidat à la présidentielle, le Président vient d'annoncer que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu « sera engagé dès 2016 pour être pleinement appliqué en 2018 ».

Cette proposition n'est pas nouvelle, depuis le début des années 1980 les gouvernements de droite comme de gauche l'ont envisagée ; ce débat s'est confondu très souvent avec celui de la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu (IR). Le gouvernement présente cette réforme comme la solution la plus moderne et la plus simple à laquelle la France a raison de se convertir, après la plupart de ses grands voisins.

Réforme technique ou réforme politique ?

La retenue à la source poussera à une simplification de l'impôt sur le revenu. C'est la voie ouverte à la remise en cause de la notion de foyer fiscal et avec lui du quotient conjugal et familial, comme c'est le cas dans les pays qui pratiquent le prélèvement à la source.

Mais le prélèvement à la source rend aussi possible la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, et par là-même d'aller vers la fiscalisation des recettes de la protection sociale, en particulier de la branche santé, et donc d'accélérer le désengagement du patronat de ce financement. Enfin, la retenue à la source instaure une distanciation supplémentaire entre le citoyen et l'impôt, c'est le vieux rêve de « l'impôt indolore » qui pourrait permettre de faire évoluer le poids et le contenu des prélèvements sur les ménages. Or, le consentement républicain à l'impôt est le fondement de toutes les grandes démocraties. ■

J. BRENGOU



Retenue à la source :
une réforme problématique.

MONTÉE EN PUISSANCE DE LA « TERRITORIALISATION »

Investir la démocratie sanitaire

La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 entraînent une gestion et une action de plus en plus « territorialisées » à propos de la santé et une perte d'autonomie des acteurs de ce secteur.

Les ARS (Agence régionale de santé) doivent établir partout et au plus tard au 31 octobre 2016 des « territoires de démocratie sanitaire », soit en confirmant les anciens territoires de santé, soit en les redéfinissant, dans le cas fréquent d'un changement de périmètre régional. Ces Territoires doivent permettre d'assurer la cohérence des politiques publiques relatives à la santé, au sens le plus large incluant perte d'autonomie, médico-social, etc. Les spécificités territoriales doivent être prises en compte et assurer des actions transversales.

Un repositionnement indispensable des différents acteurs

Sur chacun des territoires, un Conseil territorial de santé (CTS) doit être établi, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, qui met fin à la Conférence de territoire instituée par la loi HPST. Ces conseils siègent en assemblée plénière de 34 à 50 membres, établie à partir de cinq collègues dont les usagers et associations d'usagers qui comptent de six à dix membres ; leur mandat est de cinq ans. La réception des candidatures et les désignations interviendront en novembre 2016. Le CTS voit son lien renforcé avec la CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) et peut s'autosaisir sur un aspect



territorial. Son rôle principal est la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet régional de santé et l'organisation des parcours de santé. S'ajoute le suivi des plateformes territoriales d'appui et des contrats territoriaux et locaux de santé.

Les usagers

À propos de l'organisation de l'expression des usagers, on évoque un comité territorial de démocratie sanitaire en cours de définition. Une complication a surgi cet été avec la constitution, à la hussarde, des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), imposés par la loi : ils se sont constitués autour d'un projet « partagé » entre établissements hors contrôle de l'ARS et sans avis de la « démocratie sanitaire » donc de la représentation des usagers. Ces GHT ne cadrent pas nécessairement avec les TDS tels qu'ils sont décrits et pourraient évoluer dans le temps au gré des projets. La complexité apparente, voire la confusion des dispositifs ne doivent pas faire renoncer à trouver notre place de représentants des retraités et personnes âgées dans cette instance. Là comme ailleurs – conseil des financeurs, CDCA... – les enjeux sont très importants pour la vie de chacun et à un niveau de proximité très perceptible. Il est impératif d'y nouer des contacts pour agir. ■

GEORGES BOUCHART

RÉFÉRENCIEMENT, LA MGEN SUR LA SELLETTE

Trois questions à Hervé Moreau



Secrétaire national du SNES-FSU, chargé du secteur protection sociale

Qu'est-ce que le référencement ?

C'est une procédure qui permet de faciliter l'accès des agents – actifs et retraités – de l'État à une protection sociale complémentaire en donnant la possibilité à l'employeur public de participer au financement de celle-ci. C'est la solution qui a été trouvée dans la fonction publique de l'État pour répondre à l'injonction de Bruxelles d'organiser une concurrence libre et non faussée entre les opérateurs. Cette procédure est encadrée par le décret 2007-1373 du 19 septembre 2007. Les agents sont libres de choisir leur complémentaire santé référencée ou non, mais seul un organisme référencé peut percevoir une par-

ticipation financière du ministère. Les pratiques sont toutefois très variables d'un ministère à l'autre ; la contribution du ministère de l'Éducation est scandaleusement faible : 3,60 euros par an et par adhérent à la MGEN.

Quels sont les problèmes ?

Dans notre ministère, la MGEN a été retenue pour la première période de référencement qui arrive à échéance le 30 juin 2017. Un nouvel appel public à concurrence doit donc être lancé au niveau européen pour choisir le (ou les) organisme(s) pour les sept prochaines années. Le référencement est heureusement reconduit, alors qu'il y a eu de fortes pressions pour

le remettre en cause. Mais les ministères sont invités à exclure la protection contre le risque de perte d'autonomie, nommé « risque dépendance », des paniers d'offres référencées. Cette couverture ne deviendrait qu'une option alors qu'elle avait été incluse dans la quasi-totalité des ministères lors du premier référencement. Cela aboutirait à une rupture des solidarités et donc à un renchérissement des cotisations pour celles et ceux qui choisiraient cette option ou à une mise en grande difficulté des personnes qui perdraient leur autonomie sans avoir opté pour cette couverture.

Alors que faire ?

Après être intervenue dans un cadre intersyndical auprès de la DGAFP⁽¹⁾, la FSU agit maintenant au niveau ministériel pour peser

sur la rédaction des cahiers des charges. Nous portons fermement la nécessité de mutualiser tous les risques, pour la solidarité la plus large et au prix le plus abordable. Parallèlement, une intersyndicale de la fonction publique de l'État a entrepris de saisir le Premier ministre, après avoir à plusieurs reprises interpellé la ministre de la Fonction publique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARYLÈNE CAHOUE

(1) Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

La logique financière et les scandales à répétition

Après l'affaire dite du « Mediator » et la condamnation des laboratoires Servier, et avec l'annonce d'un renforcement de la vigilance de l'ANSM⁽¹⁾, il était possible d'espérer la fin des scandales pharmaceutiques ; il n'en est rien.

Les essais cliniques de Rennes et le décès d'un des « volontaires sains », le scandale de la « Dépakine », médicament épileptique prescrit à des femmes enceintes – 450 cas de malformations congénitales entre 2006 et 2014 selon l'Inspection générale des affaires sociales – sont là pour témoigner que les scandales pharmaceutiques continuent...

Les manquements des laboratoires et de l'État

Irène Frachon a collaboré au *Scandale français*⁽²⁾ ; cet ouvrage souligne le problème majeur posé par le puissant lobby de l'industrie pharmaceutique dont l'influence lui permet d'être protégé à la fois par les experts médicaux et le système juridique. Elle propose une responsabilisation des citoyens grâce à une « information loyale » leur permettant, non pas une défiance vis-à-vis du médi-

cament, mais le choix éclairé, avec l'aide de leur médecin, d'une véritable thérapie.

Les autorités sanitaires en France doivent aussi avoir les moyens du contrôle des autorisations de la mise sur le marché des médicaments. Trop souvent, elles dépendent de l'Agence européenne du médicament (EMA), dont 85 % du financement est assuré par l'industrie pharmaceutique. Les laboratoires tout-puissants dissimulent les informations importantes sur l'éventuelle dangerosité des produits qu'ils commercialisent en invoquant le secret industriel. ■

FRANÇOISE EIDEN

(1) Agence nationale de sécurité du médicament.

(2) *Le scandale français*, A. Beguin et J.-C. Brisard (Paris, 2016, First Éditions) traite de l'industrie pharmaceutique ; Irène Frachon, pneumologue au CHU de Brest a apporté sa contribution à l'ouvrage.



Un scandale oublié :
une mère témoigne ;
Éditions
Opéra Paris 2012.

ON SOIGNE BIEN LES MÉDECINS

Les syndicats de médecins ont signé avec l'Assurance maladie la nouvelle convention 2017-2022 qui fixe leur rémunération. Elle représente un investissement annuel de 1,3 milliard d'euros dont 960 millions à la charge de l'assurance maladie, 22 millions à celle des ménages et le reste pour les complémentaires santé : le double de la convention en cours !

Quelques-unes des mesures

La consultation de base du généraliste

passera de 23 à 25 euros en mai 2017. Plusieurs niveaux de consultation et donc de tarifs ont été définis, allant de 30 à 60 euros selon la complexité de la situation médicale et la durée de la consultation.

Un forfait structure est créé pour poursuivre l'informatisation des cabinets à hauteur de 4 620 euros par an et par cabinet. De même l'aide aux médecins exerçant ou s'installant dans les zones sous-

dotées se poursuit et peut atteindre 50 000 euros. Enfin un forfait patientèle évalué à 15 000 euros par médecin traitant intégrera la diversité des patients et les contraintes qu'ils génèrent : ALD, patients âgés...

Mais ce n'est pas suffisant !

Deux des syndicats de médecins signataires en contestent déjà le contenu.

ANNIE EVENO

ENQUÊTE DE LECTORAT

Attention, lecteurs satisfaits

Fin juin, nous n'étions pas en mesure de vous rendre compte même succinctement de l'enquête de lectorat que vous veniez de nous retourner. De plus, le précédent supplément Retraités de *L'US* étant adressé à tous les syndiqués, nous n'allions pas, en dépit de notre attachement au dialogue intergénérationnel, étaler ainsi nos secrets de famille !

Il est donc temps de satisfaire

la curiosité de nos lecteurs, et plus particulièrement des 736 qui ont pris le temps de répondre : c'est la première surprise. Avec 7 160 lecteurs potentiels⁽¹⁾, les retraités syndiqués à jour de leur cotisation au moment de l'enquête, nous attendions 350 à 400 réponses (le taux de retour pour ce genre d'enquête est en général de 5 %). Plus d'un lecteur sur dix s'est donc donné la peine de répondre : c'est une bonne surprise.

D'autres surprises

Deux réponses sur trois par internet et ce malgré un démarrage difficile de l'enquête sur le support télématique : les lecteurs de *L'USR*⁽²⁾ ne sont pas brouillés avec les supports modernes de communication ; certains en sont surpris ! Par ailleurs beaucoup, y compris parmi les plumes habituelles du journal, craignaient que les réponses viennent surtout des rangs des militants les plus impliqués ; or, nouvelle surprise, à quelques minimes distorsions près, les lecteurs qui ont répondu sont très représentatifs de l'ensemble du lectorat, à tel point que l'analyse du questionnaire permet de dresser un portrait fidèle des retraités syndiqués au SNES-FSU.

Portrait de lecteur

Le lecteur ou la lectrice type, car il y a une quasi-parité, est un-e certifié-e ayant en général terminé sa carrière en lycée ; sa tranche



d'âge entre 65 et 70 ans. Il ou elle se définit comme adhérent, pas comme militant SNES mais milite « ailleurs ». Il s'est un peu détaché de son activité professionnelle antérieure et de sa discipline d'enseignement. Il s'intéresse de très près à l'actualité politique et sociale. Il est un lecteur assidu de la presse : presse régionale, presse nationale (*Le Monde*, *L'Humanité*, *Libération...*), satirique (*Le Canard enchaîné...*) ou mensuelle (*Le Monde Diplomatique...*). Une étude des réponses « ouvertes » permettra d'affiner ce portrait.

Un lecteur satisfait

L'USR est lue, lue et appréciée. Notre journal est reconnu comme une source d'information, agréable à feuilleter et à lire, bien illustré et équilibré dans son architecture d'ensemble. Il semble convenir à son lectorat mais il serait illusoire de se reposer sur ce jugement en

général très positif. En y regardant de plus près, on voit que l'intérêt décroît un peu au fil des pages et que certaines rubriques suscitent un peu moins d'intérêt : des pistes pour faire évoluer la revue. *L'USR* a, pour l'instant, rencontré son lectorat. Mais il doit songer à ses nouveaux lecteurs, à tous ceux qui entrent ou vont entrer dans la « carrière de retraités » : ils y entrent plus tardivement et peut-être avec d'autres aspirations, d'autres préoccupations. ■

**JEAN-PIERRE BILLOT,
JEAN-LOUIS VIGUIER**

(1) La doyenne des syndiqué-e-s du SNES vient de décéder à l'âge de 106 ans ; elle accompagnait toujours le paiement de sa cotisation d'un mot d'encouragement.

(2) *L'USR* pour *L'US Retraités*, acronyme retenu pour l'enquête de lectorat ; vous trouverez l'ensemble détaillé des réponses (à l'exception des questions « ouvertes ») sur le site www.snes.edu dans dossier et documents de l'onglet retraités.

AGENDA SYNDICAL

- ▶ **Mercredi 23 (14 heures) et jeudi 24 novembre** : réunion des responsables académiques SNES-FSU retraités.
- ▶ **Mercredi 4 et jeudi 5 janvier** : stage SNES-FSU : instances départementales, régionales..., rôle et place des militants SNES-FSU.
- ▶ **Jeudi 26 et vendredi 27 janvier** : AG des retraité-e-s. du SNES-FSU.
- ▶ **Mercredi 7 et jeudi 8 décembre** : journées d'Automne SFR-FSU.
- ▶ **Jeudi 12 janvier** : stage FSU : retraité-e-s de la Fonction publique.
- ▶ **Vendredi 13 janvier** : colloque intersyndical (« les 9 ») sur la place du retraité dans la société.
- ▶ **Mardi 17 et mercredi 18 janvier** : CE de la FGR-FP.

ACADÉMIE DE LILLE

Bilan d'une année de militantisme retraité

Que faire pour que nos collègues restent syndiqués quand ils sont retraités et même continuent à militer ? Pour répondre à cette question, la section SNES-Retraités de l'académie de Lille a organisé trois stages durant l'année scolaire 2015-2016. Témoignage d'une militante.

Début octobre, nous avons présenté aux néoretraités syndiqués ce que peut être le militantisme des retraités, les instances, les sigles, historique, l'activité et les actions... Six camarades ont répondu présents et trois d'entre eux participent maintenant à nos bureaux.

En décembre, nous avons organisé notre premier stage intergénérationnel sur la protection sociale. Huit actifs et douze retraités ont tout d'abord (re)découvert l'historique de la Sécurité sociale. Monique Daune, secrétaire nationale responsable du secteur « Protection sociale », a ensuite évoqué la loi de financement de la Sécurité sociale qui venait d'être adoptée confirmant entre autres les allègements de cotisations employeurs et les économies drastiques imposées notamment avec le « virage ambulatoire ». Les questions des participants ont été nombreuses sur la refonte de l'offre MGEN, sujet qui nous préoccupe tous, actifs et retraités. Marylène Cahouet, secrétaire nationale de la catégorie retraités a présenté les inquiétudes du SNES sur la « loi santé » avec, entre autres, le report de la généralisation du tiers payant et la tarification à l'acte. Nous avons terminé cette journée avec l'analyse de la loi



Lille, la grand place.

d'Adaptation de la Société au Vieillessement : insuffisance des financements via la seule CASA – les retraités financent les dispositions mises en place ! – ; insuffisance en termes de recrutement, formation et qualification des personnels de l'aide à domicile ; abandon du volet EHPAD...

Enfin en avril, 35 collègues actifs, proches de la retraite – de 1 à 5 ans –, sont venus au stage « futurs retraités ». Nous avons évoqué nos inquiétudes, nos combats... et présenté une dizaine de cas différents de calcul des pensions. Ce stage était coanimé

par des retraités et des actifs du S3 de Lille, les spécialistes des questions de retraite. Durant tous ces stages les questions ont été nombreuses, justifiant à elles seules l'organisation de ces moments qui correspondent bien à l'attente de nos collègues.

Cette année on persiste et on signe avec notamment le 22 novembre le stage « intergénérationnel » qui traitera du financement de la protection sociale. ■

AGNÈS HURET

SFR-FSU : BIENTÔT LES JOURNÉES D'AUTOMNE

Journées d'automne 2015



Les premières journées d'automne ont été organisées en 2009 ; cette année, elles auront lieu les 7 et 8 décembre.

Le débat central portera sur la question des personnels de l'aide à domicile. La réflexion sur le syndicalisme en sera plus que jamais incontournable : table ronde avec d'autres forces syndicales de retraités, présence de syndicalistes étrangers et échanges sur la vie des SFR départementales.

Conditions d'inscription : un-e délégué-e par syndicat national ou courant de pensée et un-e par section départementale ; les inscriptions passent par la SD ou le SN.

Renseignements auprès de votre section départementale FSU ou de votre section retraités SNES. Consulter aussi caform@listes.fsu.fr.

La rédaction

ENTRE ENGAGEMENT CITOYEN ET COMPENSATION

Le bénévolat

« *Qu'est ce que tu fais de ta retraite ?* » Chacun-e d'entre nous a été interpellé-e par cette question ambiguë : est-ce une attention bienveillante ou une injonction implicite à justifier son utilité sociale ? Certain-e-s ont besoin d'un peu de temps pour s'essayer à une réponse, d'autres ont déjà une ou plusieurs idées.



DÉFENDRE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Bénévolat ou mi

Beaucoup d'entre nous deviennent « bén

Les retraité-e-s, sans doute parce qu'ils disposent de plus de temps mais aussi par désir de rester actives/actifs et impliqué-e-s dans la société, sont « surreprésenté-e-s » dans le milieu associatif. Cet engagement peut interférer avec le travail salarié.

La diversité des secteurs et formes de bénévolat révèle la richesse du tissu associatif et la variété des motivations des bénévoles.

On peut s'engager :

- pour soi : pour satisfaire une passion, découvrir un autre monde ou poursuivre d'une autre façon une activité professionnelle, pour le lien social ;
- par solidarité : se rendre utile aux autres est une

Dossier réalisé par Mireille Breton, Marylène Cahouet, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguier et Jean-Pierre Billot



Le soutien scolaire :
un lien avec le métier.

© DR

ATION ET D'ENGAGEMENT

littantisme et travail de substitution

« bénévoles » car c'est comme cela qu'on appelle ceux et celles qui s'investissent dans une activité sociale « gratuite ».

forme d'engagement. Confronté à une réalité sociale difficile et à des choix politiques de l'État, ce bénévole donne souvent à son engagement un caractère militant ;

- pour défendre une cause : on peut parler alors d'engagement militant (syndical, politique, associatif).

Ces raisons de s'engager ne sont pas exclusives et chacun essaie de trouver un équilibre entre son désir de liberté et les contraintes inhérentes à un engagement. À l'intérieur d'une association, les relations peuvent susciter des frictions – ou pire – entre bénévoles ou avec les salariés

éventuels. Fondé sur la liberté, le bénévolat peut paradoxalement se traduire par des contraintes fortes, par des frustrations et un manque de reconnaissance, par des droits incertains.

Travail bénévole, travail salarié : complémentarité, concurrence ou substitution ?

La relation des associations avec le travail salarié est multiple. L'association ne peut vivre sans le travail des bénévoles qui représente entre 680 000 et un million d'emplois en équivalent temps plein, selon dif-

férentes estimations. À noter que des activités sociales échappent au travail salarié et génèrent elles-mêmes des emplois : près de 2 millions de personnes y sont salariées, souvent des CDD, voire des emplois à temps partiel, occasionnel ou saisonnier. La relation bénévolat-salariat est complexe : indispensable dans le tissu social, le secteur associatif est porteur de services, d'emplois, mais dans le contexte du désengagement des pouvoirs publics, il peut être instrumentalisé pour justifier l'externalisation de services publics et la suppression d'emplois publics. ■



© DR

POUR MIEUX CERNER LE BÉNÉVOLAT

Entretien avec Lionel Prouteau

Maître de conférence émérite exerçant à l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) de la Faculté de Droit et de Sciences politiques de Nantes, il a produit pour l'INSEE deux études⁽¹⁾ susceptibles d'alimenter une réflexion sur le bénévolat.

Comment définir le bénévolat ?

Un rapport du Conseil économique et social de 1989 définit le bénévole comme « celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial ». Le bénévole préfère parfois se dire militant bien que ce terme puisse également s'appliquer à des salariés. Le bénévolat se distingue du volontariat, notamment le service civique. Le volontaire est soumis à un statut légal et perçoit une indemnité (qui n'est pas un salaire) tandis que le bénévole ne peut être rémunéré.

Le bénévolat peut être formel ou organisé, c'est-à-dire réalisé dans un organisme qui est dans la très grande majorité des cas une association. Il peut aussi prendre la forme de services rendus entre individus en dehors de tout cadre organisé (aide informelle entre voisins...).

Qui sont les bénévoles ?

Majoritairement des seniors ?

En 2010, on comptait environ 16 millions de bénévoles en organisations. La majorité d'entre eux étaient des bénévoles occasionnels, les autres pratiquant leurs activités plus régulièrement. Certaines caractéristiques sociodémographiques sont clairement corrélées à la participation bénévole. Celle-ci est ainsi d'autant plus forte que le niveau de diplôme est élevé. S'agissant des seniors, ils ont une forte inclination au bénévolat, du moins jusqu'à 75 ans. Mais les profils des bénévoles varient selon le type de l'association. Par exemple, les seniors sont plus fortement représentés dans le bénévolat caritatif et d'action sociale.

On parle de crise du bénévolat ; est-ce exact ?

Les statistiques dont nous disposons montrent une croissance de la participation bénévole dans les années 1990 et 2000. Mais nous manquons de données plus récentes. Ce qui paraît fort probable, en revanche, c'est que les formes de l'engagement bénévole évoluent. Il devient plus pragmatique, plus soucieux de résultats tangibles, moins affilié idéologiquement, moins inscrit dans la continuité et donc plus ponctuel. Ces évolutions ne sont pas propres à la France.

Le bénévolat est-il une menace pour l'emploi ?

Certaines associations, voire des administrations publiques, pourraient être tentées de faire du bénévolat un substitut à l'emploi salarié en période de fortes contraintes sur les financements. Outre que leur succès serait hautement improbable, de tels choix ne manqueraient pas d'alimenter le soupçon des salariés à l'égard du bénévolat et de miner la crédibilité de celui-ci aux yeux des bénévoles eux-mêmes. Mais la vigilance à l'égard de tels scénarios ne doit pas occulter que le bénévolat a contribué à développer l'emploi. Il a ouvert la voie à des métiers comme ceux du travail social, du sport et d'autres encore. N'oublions pas aussi que les associations, dont l'existence est soumise à l'engagement bénévole, mobilisent aujourd'hui plus de 1,5 million d'emplois salariés en équivalent temps plein. ■

(1) *Le bénévolat informel* et *Donner son temps*, deux études en collaboration avec Fr. Charles Wolff de l'Université de Nantes.

Voir : www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es368a.pdf et www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es372a.pdf

DES RETRAITÉS SYNDIQUÉS BÉNÉVOLES OU MILITANTS ASSOCIATIFS EXPLIQUENT LEUR ENGAGEMENT

Verbatim

Leurs réactions en vrac : le bénévolat ça donne un sens à sa vie ; ça enrichit humainement mais ce n'est pas toujours simple.

« J'ai l'impression de faire quelque chose d'utile socialement. C'est aussi le sens de mon implication syndicale. Je ne me voyais pas occuper ma retraite à ne me soucier que de ma petite personne. »

« J'ai contribué à la collecte de livres pour les écoliers d'Haïti et du Mali... Dans cet engagement, je ne me reconnais pas comme bénévole mais comme militante. »

« J'ai depuis longtemps le projet d'enseigner en prison pour apporter une petite pierre à la réinsertion des prisonniers et de leur permettre de garder un lien avec la "vraie vie". En ce moment je travaille avec un prisonnier qui est dans un quartier d'isolement ; à ce titre, il n'a pas droit aux cours de l'Éducation nationale. »

« Je n'ai jamais cessé de m'investir pour la paix. J'ai trouvé une atmosphère très chaleureuse dans le mouvement pacifiste. »

« Un point négatif : le bénévolat n'est pas reconnu comme une activité à part entière par la famille et les proches. »

« Je suis devenue bénévole au sein de "l'Union féminine civique famille rurale" pour donner des cours d'alphabétisation à des femmes en difficulté. Je peux mettre en pratique mon acquis pédagogique au service de femmes en détresse. »

« Je suis bénévole dans une association dont l'activité nécessite l'embauche de salariés. Le CA composé de bénévoles, surtout des gens âgés usés par des années de militantisme ; il doit rendre des comptes aux financeurs. Il doit aussi rendre compte aux salariés de sa politique salariale alors qu'il a très peu de marge de manœuvre. Les salariés sont des professionnels et on a tendance à leur demander d'être des bénévoles. »

« Mon engagement est aussi un moyen de maintenir ma capacité intellectuelle. L'accompagnement scolaire dans une maison de quartier me permet de garder un lien avec mon métier et de garder un lien social. »

« Je me suis investie pendant deux ans à la logistique de la distribution alimentaire de ma commune, ce qui m'a permis de m'in-

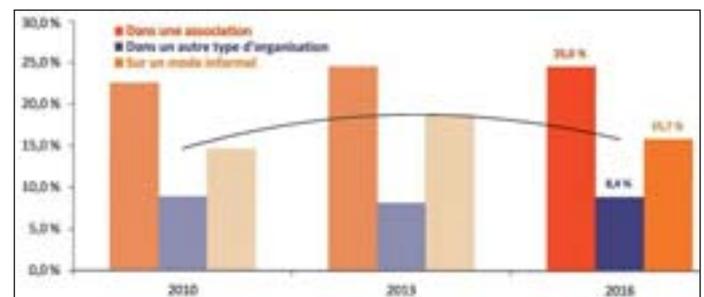
tégrer aux activités de ma commune. J'ai pris conscience que cette activité permettait aux responsables de la commune de se faire valoir, tout en refusant d'élargir l'aide aux personnes en grande difficulté et aux étrangers. »

« Je suis secrétaire d'une association de yoga et secrétaire d'une université du temps libre. Le bénévolat me permet d'être actrice et non simple consommatrice. »

« Le bénévolat permet de se faire des amis. J'ai l'impression de vivre une deuxième vie plus diversifiée, plus riche que la précédente. »

« Quand l'heure de la retraite a sonné, on se dirige souvent vers les fameux centres d'accueil du bénévolat, qui parce qu'enseignante m'ont dirigée vers le soutien scolaire... il faut apprendre à travailler autrement avec les enfants, mais aussi avec des intervenants salariés qui la plupart du temps sont en situation précaire. »

« Je suis impliquée dans des actions santé en continuité avec l'enseignement donné pendant ma vie active... mais en même temps je me demande si cet engagement ne favorise pas l'absence de création des postes nécessaires. » ■



ÉCLAIRAGE SUR...

Le bénévolat et les seniors

Les plus de 65 ans sont les plus nombreux à s'engager auprès d'une association : c'est le cas pour 35 % d'entre eux. Mais cet engagement diminue un peu en particulier pour les femmes ; ils étaient 38 % en 2010.

Les seniors se retrouvent dans les trois types de bénévolat que l'on distingue habituellement : le monde associatif, les organisations politiques, syndicales, religieuses... et le bénévolat informel qui consiste à aider une ou plusieurs personnes en dehors de la famille. Entre 2010 et 2016, l'activité bénévole des Français a progressé (de 36 à 39 %) grâce à un accroissement de l'engagement associatif. Les seniors suivent donc un chemin inverse.

SECTEURS D'ACTIVITÉ DES SENIORS	Ensemble	Plus de 65 ans
	Social / caritatif	6,7
Sport	6,1	5,2
Loisirs	5,2	9,3
Culture	4,3	9,0
Jeunesse / éducation populaire	4,4	3,5
Santé / recherche / aide aux malades	2,1	3,1

Source : « La France bénévole 2016 », parue en juin 2016, réalisée par l'association Recherches et Solidarités. <http://www.associations.gouv.fr/10923-publication-de-la-france-benevole-2016>.
« La France associative en mouvement 2015 » Recherches et Solidarités - septembre 2015

Plusieurs facteurs interviennent : le report de l'âge de la retraite, la nécessité de travailler pour compenser des retraites plus faibles, la « concurrence » de la solidarité familiale (ascendants, petits enfants) très prégnante notamment pour les femmes, une parole collective manquante sur la place des retraités dans la société, présentés comme des « consommateurs privilégiés ou des personnes dépendantes ».

D'autre part, la lassitude et le découragement liés à un contexte social difficile favorisent le déclin d'un mode d'engagement fondé sur la durée dans une seule association pour un modèle de participation dans plusieurs associations de nature diverse (par exemple ludique et caritative) et souvent pour découvrir des horizons nouveaux. C'est aussi un moyen de limiter l'intensité de l'engagement à plein temps dans une association.

Les retraités veulent préserver l'équilibre entre l'investissement bénévole et leurs activités personnelles. Manifester des solidarités familiales, préserver les loisirs, en particulier les voyages moins chers hors périodes scolaires.

Ces aspirations ne sont pas toujours compatibles avec une présence permanente et continue sur l'année et vont dans le sens d'une action bénévole plus ponctuelle. ■

MOINS DE FINANCEMENT PUBLIC, PLUS DE COMMANDES PUBLIQUES, EN PLUS, LA PRIVATISATION DES SERVICES...

Une évolution inquiétante

Jusqu'à une période récente, les financements publics alimentaient la moitié des budgets associatifs. Des mutations profondes de ce mode de financement mettent en péril l'existence même d'une partie du secteur associatif.

Le recul des financements de l'État a d'abord été compensé dans un premier temps par l'augmentation des subventions des collectivités locales. Cette évolution a accru les inégalités entre territoires, alors que le tissu associatif avait pour vocation de les combattre. Par ailleurs le remplacement progressif des subventions par des commandes publiques, avec souvent des appels d'offres ou des appels à projets, instrumentalise les associations, qui tendent à devenir des exécutantes des politiques publiques en substitution de leur rôle d'innovation sociale.

Ensuite, la baisse des financements de l'État a pris plus d'ampleur et n'a pu être compensée par les collectivités locales qui subissaient à leur tour la poli-

POUR EN SAVOIR PLUS

Les travaux de Viviane Tchernogog (CNRS, Paris 1)

- https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/etudes/Avis_dexpert_Viviane_Tchernogog_Comparaison_INSEE_paysage_associatif_13avril2016.pdf
- http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/27Juin_financement_public.pdf



Les trésoriers des associations ont de plus en plus de mal à garder l'équilibre...

tique de réduction des dépenses publiques ; cette situation a conduit à une crise de financement des associations.

Les dons et le mécénat étant limités (5 % de leurs ressources), la privatisation croissante du financement des associations repose essentiellement sur les contributions des usagers, ce qui oriente les actions des associations vers les publics les plus solvables.

Si on ajoute le recours croissant au bénévolat ou au volontariat, le secteur associatif pourrait devenir un secteur marchand de production de services à bas coût, remplissant des missions de services publics. ■

LE BÉNÉVOLAT FACE AU TRAVAIL SALARIÉ

Interrogations et tensions

Les bénévoles constituent la base des ressources humaines des associations, mais aujourd'hui les repères sont brouillés et le recul de l'investissement des seniors dans le bénévolat sonne comme une alerte.

Les associations ne fonctionnent que parce que des bénévoles les font vivre. Recherche de bénévoles disponibles « formés » et qui « s'engagent » d'une part, et d'autre part recours au salariat devenu indispensable pour développer projets et services, changent la donne. La pression est aujourd'hui sans précédent sur celles et ceux qui s'engagent.

Turbulences dans l'« engagement » des bénévoles

« On demande trop aux bénévoles », alertent les res-

ponsables du Secours Populaire, des Restos du Cœur, des associations présentes sur les sites des migrants, dans des bidonvilles des familles Roms, auprès des enfants à scolariser, etc.

La question d'un statut du bénévole émerge, avec une demande de reconnaissance de droits, l'indemnisation des frais, une assurance...

Devant des services publics défaillants, c'est la gestion du quotidien qui est aujourd'hui exigée pour les bénévoles avec devoir de résultats, responsabilité des échecs, en dédouanant l'État voire déclenchant

son hostilité ! La « formation » du bénévole devient incontournable mais pour quel rôle ? Les personnes en difficulté aussi sont dans la confusion, pensant le bénévole « payé » pour les aider et le considérant comme l'institution.

Les associations qui « embauchent », ombres et lumières

165 000 associations embauchent des salariés, surtout dans le domaine médico-social, et ceux de l'insertion, de l'éducation, des loisirs et de la formation... Parfois, seul le conseil d'administration de l'association est composé de bénévoles. Souvent à temps partiel, avec des CDD, des contrats



© Galam / Fotolia.com

d'insertion, ces salariés sont sur des emplois très divers, dont beaucoup sont précaires.

Cela ne doit pas brouiller les rôles : le salarié n'est pas un bénévole, ses missions, ses horaires sont définis par un contrat de travail et doivent être respectés, notamment lorsqu'on ne met pas de limites à ce qu'on peut attendre de salariés pleinement investis dans l'association.

La professionnalisation du secteur associatif, le désengagement des financements publics et la déstabilisation de l'emploi salarié sont les volets d'une même société inégalitaire et précarisée que nous combattons. ■

POUR NE PAS CONCLURE

Défendre le bénévolat sans porter atteinte à l'emploi

Il faut reconnaître l'importance fondamentale de l'engagement bénévole tant pour l'individu que pour la société. Mais cet engagement doit contribuer au bien commun et à la construction d'une société solidaire et pas à son délitement.

Le temps de la retraite doit permettre à tous de disposer du temps libéré et n'impose nullement de justifier de son utilité sociale. Beaucoup de retraités s'engagent dans des activités bénévoles par désir de transmettre leur expérience, pour continuer à utiliser les compétences acquises, pour rester impliqués dans la vie sociale. Le bénévole, au sens propre du terme, c'est « celui qui veut du bien » ; il faut permettre ce droit à être bénévole, mais en aucun cas l'exercice de ce droit ne peut conduire à se substituer à l'emploi salarié, ni dans les associations, ni dans les administrations publiques, ni pour « sauver les entreprises françaises », comme le déclarait M. Gattaz le 27 juin 2016.

Et c'est le rôle du syndicalisme de défendre l'emploi, de lutter contre le désengagement des pouvoirs publics à l'égard des associations et contre la diminution de l'emploi dans le secteur public. La fonction publique et les services publics sont essentiels pour le modèle social que nous défendons. Et à juste titre, la FSU poursuit sa lutte pour le développement de la fonction publique, contre les suppressions d'emplois et leur précarisation.

Il faut aussi défendre le bénévolat : il peut donner sens à sa vie, à sa retraite, permettre de mettre en œuvre une passion, de transmettre, de se découvrir des compétences insoupçonnées. Il faut défendre le bénévolat aussi pour la société et le bien commun en tant que facteur de cohésion sociale.

Lever les obstacles que rencontre l'engagement bénévole, est donc essentiel : la question se pose pour les actifs et les retraités, et renvoie notamment à la durée du temps de travail et aux conditions indispensables pour vivre sa retraite pleinement. ■



Le milieu associatif emploie près de 100 000 personnes soit 85 % des salariés de l'Économie Sociale et Solidaire.

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à *L'US-Retraité*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu. Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Nouvelles conditions à remplir

La loi du 20 janvier 2014 sur « l'avenir des retraites... » comporte des dispositions sur le cumul d'une pension et d'une rémunération d'activité qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Une note d'information du ministère de l'Éducation nationale du 28 janvier 2015⁽¹⁾ en présente les principales conséquences pour les titulaires d'une pension de l'État.

Les fonctionnaires ayant liquidé leur pension avant le 1^{er} janvier 2015 et les bénéficiaires d'une pension militaire ne sont pas soumis à ces nouvelles dispositions, à condition d'avoir demandé également la liquidation d'une pension civile ou d'un autre régime de retraite.

Le fonctionnaire qui demande la liquidation de sa pension « doit, avant l'entrée en jouissance, avoir cessé toute activité professionnelle, salariée ou non salariée ». Après avoir attesté sur l'honneur qu'il a cessé toute activité rémunérée, dès la perception de sa pension il peut reprendre une activité professionnelle, selon les articles 84 et suivants du code des pensions. Ces activités ne créent plus aucun nouveau droit à la retraite. Il reste affilié à un régime de retraite de base, il acquitte des cotisations mais il ne pourra plus se constituer, comme auparavant une pension supplémentaire. ■

(1) Note d'information SRE n° 870 qui renvoie à la circulaire ministérielle du 29/12/2014 consultable sur Légifrance.

ENVIRONNEMENT

Nouvelles possibilités et nouvelles obligations

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a été publiée au *Journal officiel* le 18 août 2015 ; depuis un an, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre.



© Eisenhans / Fotolia.fr

Isolez votre maison : l'État vous aide.

La loi permet de financer les travaux d'isolation (ravalement, réfection du toit, aménagements destinés à rendre des pièces habitables...). Le crédit d'impôt transition énergétique est de 30 % des travaux, mais limité à 8 000 euros de dépenses pour une personne et 16 000 euros pour un couple.

Autres aides

L'éco-prêt à taux zéro reconduit jusqu'à fin 2018, d'un montant de 20 000 à 30 000 euros sur une durée de trois à dix ans selon les travaux, est accordé aux propriétaires s'il s'agit de résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 1990. Depuis mars 2016, l'éco-prêt taux zéro peut se cumuler avec le crédit impôt sans aucune condition

de ressources. Pour bénéficier de ces aides, les travaux doivent être réalisés par une entreprise ou un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE).

Véhicules polluants

Concernant un véhicule dont la première immatriculation est postérieure au 1^{er} janvier 1997 pour un moteur à essence ou au 1^{er} janvier 2006 pour un diesel, il est préférable de demander une vignette Crit'air car en son absence vous subirez les contraintes appliquées aux possesseurs de véhicules polluants. Cette pastille, dont la couleur sera différente selon l'âge et la motorisation du véhicule, déterminera le droit d'accéder aux zones interdites aux véhicules polluants notamment dans les villes qui auront instauré des zones à circulation restreintes.

Gestion des déchets

S'agissant des encombrants (baignoire, matelas...), ils ne peuvent plus être abandonnés sur le trottoir ou dans une décharge sauvage : ils doivent être déposés dans une déchetterie. En Île-de-France de nombreuses communes ont mis en place des services gratuits d'enlèvement des encombrants (se renseigner auprès des mairies). Vous devez apporter en déchetterie les déchets verts (pelouses, branches...), et également les ampoules fluo-compactes et les leds. ■

Pour plus d'informations : www.renovation-info-service.gouv.fr et www.anil.org

BALADES EN BOURGOGNE

La Côte-d'Or au temps des vendanges

En automne, le vignoble prend une teinte dorée ; c'est pourquoi, en 1790, un des départements bourguignons prit le nom de Côte-d'Or. Sur « la côte », les pentes sont douces et les randonnées sans grande difficulté.

Le 4 juin 2015, la Bourgogne a obtenu le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Climats du vignoble de Bourgogne ». Le terme, spécifiquement bourguignon, désigne le terroir viticole. Chaque climat de Bourgogne est une parcelle de vigne, soigneusement délimitée et nommée depuis des siècles, qui possède son histoire et bénéficie de conditions géologiques et climatiques particulières. Le « climat » caractérise également les spécificités de l'implantation des premières vignes : les précipitations, l'exposition au soleil, la qualité et les types de sols et sous-sols... c'est en quelque sorte l'harmonisation du travail de l'homme et de la nature, au cours des siècles. Chaque vin issu d'un climat a son goût et sa place dans la hiérarchie des crus : appellation régionale, village, premier cru, grand cru. Les climats sont plus de 1 000 à se succéder sur le mince ruban de la Côte.

« **Voie royale** » de la randonnée sur la Côte, le Chemin des Grands Crus s'étire sur 87 km de Dijon à Santenay, au sud de Beaune, traversant 29 villages viticoles réputés. Il offre une balade parmi les plus beaux sites de la Côte de Nuits ; d'abord les Hautes Côtes situées en arrière de la Côte, sur le plateau et dans les vallées qui le découpent, puis la côte de Beaune, et les plus grandes appellations viticoles : Gevrey-Chambertin, Chambolle-Musigny, Vosne-Romanée, Clos de Vougeot, Corton, Montrachet... Pour le balisage, suivre la grappe de raisin. Villes et villages, la plupart du temps préservés voire restaurés, participent du charme de cette balade.

De Corton à Jacques Copeau

L'office du tourisme de Côte-d'Or propose « Balades en Bourgogne », quatre randonnées à la découverte du vignoble : autour du Clos de Vougeot (7 km), au Cœur des Grands Crus de Bourgogne (6 km), sur la butte de Corton (6 km) ou encore sur le sentier des Crêtes (11 km). À la marge de ces parcours, le village d'Aloxe-Corton et sa butte sont particulièrement célèbres pour un grand cru de blanc, le Corton-Charlemagne. Le pittoresque village de Pernand vaut le détour, pour le magnifique clocher de son



© Wikipedia / Arnaud 25

Le vignoble, aux couleurs de l'automne.

église romane à la toiture de tuiles vernissées mais aussi pour la maison de Jacques Copeau, bien connu des passionné-e-s de théâtre. Il repose dans le petit cimetière de Pernand qui offre une vue magnifique sur la Côte, Beaune et la plaine.

Enfin, moins connus, les chemins de randonnée des Hautes-Côtes font découvrir des paysages où se côtoient vignobles, champs cultivés et forêts. C'est aussi le domaine – par exemple à Arcenant non loin de Nuits-Saint-Georges – des « petits fruits » transformés par des artisans qui résistent à la concurrence des liquoristes industriels en fabriquant la fameuse « crème de cassis de Dijon ». ■

**PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE
AMÉLIE HART-HUTASSE**

POUR EN SAVOIR PLUS

- Une mine sur les sites et les moyens de transport depuis Dijon ou Beaune sans prendre de voiture... les gîtes et chambres d'hôtes : www.cotedor-tourisme.com
- À consulter et télécharger, l'application de l'office du tourisme « Balades en Bourgogne ».
- Les cartes Top 100 (au 1/100 000) de l'IGN sont compatibles GPS et donnent les tracés des GR et toute l'information touristique.
- Rencontres du 21 au 23 octobre 2016 à la maison Jacques Copeau <http://maisonjacquescopeau.fr>

MAGRITTE, LA TRAHISON DES IMAGES

Évidemment, ceci n'est pas une



© Smoking Pipe / Fotolia.fr

« **Un peintre peut être un facteur de désordre ; ce désordre n'est qu'apparent : il est causé par la vie** », explique René Magritte. Né en Belgique en 1898, d'abord dadaïste, puis surréaliste après la découverte de De Chirico, il se rapproche, à son arrivée en France, du groupe d'André Breton avant de s'en éloigner et d'en être « excommunié » par « le maître » en 1947. Magritte pense son art comme un questionnement philosophique sur le langage et sa fonction de représentation.

L'exposition du Centre Pompidou propose une relecture du peintre belge (1898-1967) à la lumière de sa passion pour la philosophie, de sa fascination pour la conceptualisation. Il en résulte des toiles énigmatiques à la saisissante beauté.

Une conception de la peinture

Le titre de l'exposition⁽¹⁾ donne le ton. Ce n'est pas une rétrospective chronologique de l'œuvre de l'artiste belge René Magritte mais une illustration, au travers d'une centaine de tableaux, de la « passion philosophique » du peintre qui ne cesse d'affirmer la primauté de la peinture sur les autres formes d'expression. Chaque toile demande une participation mentale active au spectateur, tandis que les titres insolites, apparemment éloignés de ce que représente le tableau, troublent notre esprit logique. Les tableaux de Magritte « *donnent à rêver... et donnent de l'embarras* », dit Henri Michaux.

En 1936, un tournant

Magritte déclare alors que « *les affinités électives* », sont un tournant dans son œuvre ; il renonce à l'automatisme cher au surréalisme au profit d'une voyance rendue à la raison. « *Une nuit que je m'éveillais dans une chambre où l'on avait placé une*

pipe !

cage et son oiseau endormi, une magnifique erreur me fit voir dans la cage l'oiseau disparu remplacé par un œuf. Je tenais là un nouveau secret poétique [...], provoqué par l'affinité de deux objets. Mes investigations ressemblaient à la poursuite de la solution de problèmes dont j'avais trois données : l'objet, la chose attachée à lui dans l'ombre de ma conscience et la lumière où cette chose devait parvenir. » La démarche s'incarne dans les tableaux de la première salle qui veulent apporter une solution aux « problèmes » de la femme, de la chaise, des souliers, de la pluie...

Des détournements poétiques, mystérieux et raisonnés

Dans les salles suivantes, un récit, une toile, introduisent les tableaux en les inscrivant en regard d'un texte fondateur : *La Bible, la République* de Platon, *l'Histoire naturelle* de Plin l'Ancien, *De l'Invention* de Cicéron.

La réflexion est engagée sur le statut-même des images et des mots qui s'illustrent dans l'épisode biblique de Moïse fracassant les Tables de la Loi devant son peuple en proie à l'idolâtrie du veau d'or et des mages. Un verre d'eau sur un parapluie ouvert interroge : eau et parapluie entretiennent certes un lien logique mais représentés ainsi ils désorganisent la pensée. Le spectateur peut ainsi penser que le titre choisi, *Les vacances de Hegel*, évoque malicieusement le chaos généré par l'absence de l'illustre dialecticien. Du récit de l'invention de la peinture par Plin l'Ancien, originellement lié au désir amoureux, Magritte retient essentiellement la bougie, l'ombre, la silhouette. L'ombre de l'être aimé n'est pas le modèle réel. La trahison des images commence avec leur invention. Et dans *Les Amants*, dont la tête est entièrement dissimulée sous un foulard, ce n'est pas seulement le mystère de leur existence mais aussi, quelque part, le secret de nos peines et de nos fantasmes.

La philosophie par l'image

Évoquée dans la salle 4, l'allégorie de la caverne de Platon illustre parfaitement le fil rouge de l'exposition : à l'image des prisonniers de la caverne, nos représentations ne sont que des jeux d'ombres que nous prenons pour la réalité : « *l'expérience picturale met le monde réel en cause* » écrit René Magritte.



© B. Magritte

Ceci n'est pas une pipe non plus...
mais *Les vacances de Hegel*.

Dans la même salle des tableaux de la « période Renoir » et la « période vache » avec des images ensoleillées en opposition avec la noirceur affichée des Surréalistes français, une passion pour le plaisir, le rire... et l'anarchisme des Pieds Nickelés.

Enfin, dans la salle intitulée « la beauté composite », Magritte reprend à son compte la remarque de Cicéron : « *Zeus ne crut pas pouvoir découvrir en un modèle unique tout son idéal de la beauté parfaite* », en nous offrant des toiles où les parties du corps sont fragmentées, où des détails significatifs sont agrégés, où la beauté est composite.

Revoir Magritte

En sortant de l'exposition, on garde en tête l'image de tableaux étranges, absurdes, fantastiques, des images poétiques, si belles, une mise en scène qui ouvre sur différents univers. On est saisi par la beauté immédiate, mais dès que l'on cherche à comprendre, le mystère s'épaissit : derrière des images paisibles, un monde lourd de troubles. L'expo, pour beaucoup, donne à voir une image à la fois connue et inédite du peintre. ■

MARYLÈNE CAHOUE

(1) « Magritte – La trahison des images », Centre Pompidou, du 21 septembre 2016 au 23 janvier 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ceci n'est pas une pipe, Michel Foucault, Paris, 2010, éditions Fata Morgana ; 64 pages avec deux lettres et quatre dessins de René Magritte.

Dans ce court ouvrage, Michel Foucault développe ses réflexions sur le tableau du peintre : incertitude de cette inscription, sens possible, regards croisés sur Klee, Kandinsky et Magritte.

FESTIVALS D'AUTOMNE...

Expos, théâtres..., enrichissez-vous !

Les « seniors » retraités, comme les jeunes, ne rêvent pas tous d'être millionnaires, mais ils aiment s'enrichir... de la beauté et de la complexité du monde. Quelques idées, sans hiérarchie, sans exclusive à tirer, du grand loto culturel de la rentrée.

Après le festival d'Avignon, « Les Damnés » sont à la Comédie Française (mise en scène de Ivo van Hove) jusqu'au 13 janvier 2017 : regard sur le passé « ... ou bien s'agit-il avant tout d'une histoire qui nous pousse à réfléchir au monde dans lequel nous vivons aujourd'hui ? » interroge Ivo van Hove.

Mention spéciale pour *Ceux qui errent ne se trompent pas* mis en scène par Maëlle Poésy : quand 80 % des électeurs votent blanc dans une élection nationale, un questionnement sur la démocratie... en Île-de-France puis au Gymnase à Marseille en novembre, à Belfort puis à Paris au Théâtre de la Cité Internationale en décembre.

Allez voir *Ludwig, un roi sur la lune* du 3 au 12 décembre à la MC 93, à Bobigny. Madeleine Louarn y explore les fantasmes et les rêves de Louis II de Bavière, roi fou, détesté et admiré. Les comédiens, handicapés mentaux de l'atelier Catalyse, sont magnifiques. « *Ce que leurs gestes peuvent avoir de « non conforme » paraît alors si vrai, si juste...* » (Télérama).

Un festival... d'expositions à parcourir

Hodler, Monet et Munch sont rassemblés à Paris au musée Marmottan (jusqu'au 22 janvier 2017) dans leur effort pour peindre l'impossible... à l'ère de la photo et des sciences. « ... *De l'eau avec de l'herbe qui ondule*

En province aussi (ici à Metz), il y a de belles expos.



© Wikipedia / Jean-Pierre Dalbera

dans le fond, c'est admirable à voir, mais c'est à rendre fou de vouloir faire ça » dira Monet.

Au Jeu de Paume du 18 octobre 2016 au 15 janvier 2017, « Soulèvements » de Georges Didi-Huberman interroge la représentation esthétique et politique des peuples, l'expression des émotions collectives : mouvements de foules en lutte, insurrections... Se soulever détruit, se soulever s'écrit... « *On se soulève par l'imagination* » disait Goya. À voir absolument.

En province aussi

Au Louvre-Lens, à partir du 2 novembre « L'histoire commence en Mésopotamie » : regard sur ce patrimoine essentiel et menacé dans le « pays entre les deux fleuves » situé en grande partie en Irak actuel et berceau de l'économie moderne et de l'écriture.

À Metz au centre Pompidou, avec le Saarland Museum, belle rencontre, l'« impulsion créatrice » des avant-gardes française et allemande du début du XX^e siècle « entre deux horizons » (jusqu'au 16 janvier 2017). ■

MIREILLE BRETON

« Juste la suite de l'Histoire »

Ce n'est qu'après sa mort, en 1995, que son œuvre dramatique s'est imposée comme une œuvre majeure du répertoire contemporain : septembre 2016, Jean-Luc Lagarce est d'actualité.



Le film de Xavier Dolan *Juste la fin du monde*, tiré de sa pièce éponyme écrite en 1990, a reçu le Grand prix du jury à Cannes ; il est sorti en salle le 21 septembre ;

J.-L. Lagarce revient ainsi au devant de la scène même si les critiques et les acteurs omettent souvent de faire référence à son œuvre.

Le moment est donc bien choisi pour présenter le projet de numérisation et de mise à disposition du public de l'ensemble de ses écrits – y compris ses notes de metteur en scène de Labiche ou de Ionesco –, dans le cadre de Fanum⁽¹⁾, une action menée par l'Université de Franche-Comté : c'est « juste la suite de l'histoire », un travail d'archivage exhaustif qui s'appuie sur l'édition de son œuvre théâtrale par les Solitaires intempestifs⁽²⁾. C'est aussi le moment de se souvenir que J.-L. Lagarce est issu du nord-Franche-Comté, bassin industriel aujourd'hui dans la tourmente : sa ville natale Héricourt est située aux portes des usines Peugeot et Alstom ; son œuvre est nourrie par ce contexte familial et social. Le 15 et le 25 septembre, d'anciens voisins, des camarades de classe ou de simples connaissances de Jean-Luc Lagarce manifestaient dans les rues de Belfort : ils veulent que la période qui vient ne soit pas « juste la fin de leur monde ». ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) Fonds d'Archives Numériques ; pour l'œuvre de J.-L. Lagarce : www.fanum.univ-fcomte/lagarce.fr.

(2) Principal éditeur de théâtre en France, maison fondée en 1992 par F. Berreur et J.-L. Lagarce (cf. *L'US Retraités* n° 758 du 9 janvier 2016, p. 21).

UNE PÉRIODE QUI A MARQUÉ PROFONDÉMENT NOS CONSCIENCES

L'été 36

La France du Front populaire savoure dans la joie ses premiers congés payés... Hitler vient de remilitariser la Rhénanie. En Espagne « le Frente popular » vient de remporter les élections mais des généraux complotent dans l'ombre.

CONGÉS PAYÉS ET BICYCLETTE

C'est une des images les plus emblématiques du Front populaire, les plus iconiques aussi. Le tandem illustre la route des vacances, les kilomètres avalés à coup de pédales pour découvrir les routes de France. Et on chante :
*« Je fais du tandem,
 tu fais du tandem
 c'est toi qui m'entraînes
 c'est moi qui t'emmène »*

paroles de Jean Nohain, musique de Mireille

LA CASQUETTE DE L'OUVRIER

En 1936, les bourgeois voient débouler sur les plages ceux qu'ils appellent les « salopards en casquette ».
 « Les prolos » commencent à investir les bords de la Méditerranée, au grand dam des vacanciers huppés qui en avaient fait leur quartier d'été.
 Quatre Français sur cinq n'ont jamais vu la mer...



L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'instauration des deux jours de congés par semaine favorise les activités culturelles. Partis et syndicats produisent des films aujourd'hui cultes, comme *La vie est à nous* ou *La Marseillaise* de Jean Renoir.



LA JEUNESSE EST L'AVENIR DE L'HOMME

Et on chante :
*« En avant! jeunesse de France !
 Faisons se lever le jour,
 La victoire avec nous s'avance.
 Fils et filles de l'espérance
 Nous ferons se lever le jour.
 À nous la joie.
 À nous l'amour. »*

*Paroles de Paul Vaillant-Couturier,
 musique d'Arthur Honegger*



MAISON DE LA CULTURE

1936 verra le jour de la première Maison de la culture fondée à Paris par Louis Aragon. Picasso accepte de réaliser le fameux rideau « *La dépouille du Minotaure en costume d'arlequin* ».



LE 18 JUILLET, PUTSCH MILITAIRE EN ESPAGNE

Séville tombe. La guerre civile vient de commencer. Le 18 août 1936, Federico Garcia Lorca est assassiné par la Guardia Civil aux environs de Grenade.
*« L'Espagne n'est plus l'Espagne.
 C'est une fosse commune, un cimetière immense,
 tout rouge et bombardé. C'est ainsi que l'ont voulu
 les barbares. »* écrira le poète Miguel Hernandez.

LES JEUX OLYMPIQUES DE BERLIN

L'Allemagne nazie instrumentalise les jeux à des fins de propagande. Une partie de l'Europe boycotte les jeux pour dénoncer les violations des droits de l'homme. En France après un débat difficile à l'Assemblée nationale, les députés du Front populaire ne s'opposent pas à l'envoi d'une délégation française. Jess Owens remporte quatre médailles d'or sous le nez d'Hitler.

Colère vibrante et férocité extrême



© DR

Lydie Salvayre

ENFANT D'ÉMIGRÉ ESPAGNOL



*S'il y a une provocation
dans sa prose, c'est la
provocation de la réalité*

Depuis son premier livre en 1990,

Lydie Salvayre explore le contemporain avec une liberté de ton, une insolence libératrice dont il n'y a guère d'équivalent dans la littérature féminine.

Elle est née en 1948 dans la région toulousaine, d'un couple de républicains espagnols exilés depuis la fin de la guerre civile espagnole. Son père est andalou et sa mère catalane. Elle passe son enfance à Auterive près de Toulouse, dans le milieu modeste d'une colonie de réfugiés espagnols. Enfant, elle voit son origine comme un handicap, surtout qu'elle est moquée pour sa mauvaise maîtrise du français, pour ses parents et leur difficile intégration à la société française. Mais ce handicap se transforme en force.

Elle suit des études de Lettres à l'Université de Toulouse, où elle obtient une licence de lettres modernes, avant de s'inscrire en 1969 à la Faculté de Médecine. Son diplôme de médecine en poche, elle se spécialise en psychiatrie et exerce plusieurs années à Marseille.

Pas pleurer, roman qui a reçu le prix Goncourt mêle deux langues : celle de Montsé, la mère de la narratrice qui au soir de sa vie « *remue les cendres de sa jeunesse perdue* » en revenant encore une fois, sur l'été 1936 ; elle avait alors 15 ans et avait vécu, émerveillée, l'insurrection libertaire par laquelle la guerre d'Espagne commença à Barcelone. La deuxième langue du livre est celle, tonnante, superbe, de Georges Bernanos. Il « *ne peut se soustraire à ce constat : l'épuration entreprise par les nationaux avec la bénédiction immonde du clergé est aveugle, systématique et relève de la Terreur* ». Passant de l'un à l'autre, Lydie Salvayre restitue ces deux manières d'être révolté.

Pas pleurer n'est pas seulement un texte sur la guerre d'Espagne ou sur sa mère, c'est un appel à la vigilance dans l'Europe d'aujourd'hui. « *Une petite anisette, ma Lidia. Par les temps qui galopent, c'est une précaution qui n'est pas, si j'ose dire, surnuméraire.* » ■

JACKY BRENGOU

QUELQUES TITRES DE ROMANS

- *La déclaration*, Julliard, 1990, prix Hermès du premier roman
- *La vie commune*, Julliard, 1991

À partir de cette date, Lydie Salvayre est publiée aux Éditions du Seuil :

- *La Médaille*, 1993
- *La puissance des mouches*, 1995
- *La Compagnie des spectres*, 1997, prix Novembre
- *La Conférence de Cintegabelle*, 1999
- *Les Belles âmes*, 2000,
- *Passage à l'ennemie*, 2003,
- *La méthode Mila*, 2005,
- *Portrait de l'écrivain en animal domestique*, 2007
- *BW*, 2009
- *Hymne*, 2011
- *Pas pleurer*, 2014 (qui a obtenu le Prix Goncourt l'année de sa parution)

Responsables retraités académiques et départementaux 2016-2017*

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
AIX-MARSEILLE Hubert IBANES Domaine du Large, bât. C 41, avenue André-Zenatti, 13008 MARSEILLE Tél. 04 91 25 11 93 hibanes@orange.fr André COMUSHIAN 12, rue des Cigales, 30133 LES ANGLÉS Tél. 04 90 25 88 01 andre.comushian@wanadoo.fr	Alpes-de-Hte-Prov. (04) Hautes-Alpes (05) Bouches-du-Rhône (13) Vaucluse (84)	Alain CLEMENT Chemin de la Tuilière, 04180 VILLENEUVE Tél. 06 80 03 25 52 – alain.clement04@gmail.com Paul CHALLIOL 15, rue Saint-Exupéry, 05000 GAP Tél. 09 75 72 35 09 – paul.challiol@orange.fr Christiane FERLAY SNES-Retraité – 12, place Charles-de-Gaulle, 13001 MARSEILLE Tél. 04 91 60 88 63 – christiane_ferlay@yahoo.fr Annie FESTAS Quartier Bouqueyron – 599, avenue Saint-Louis, 84420 PIOLENC Tél. 04 90 29 51 79 – annie.festas@laposte.net	Jean-Pierre ALLARY 10, lotissement de la Roubine, 04200 SISTERON Tél. 04 92 62 61 57 – jp.allary@laposte.net Paul CHALLIOL 15, rue Saint-Exupéry, 05000 GAP Tél. 09 75 72 35 09 – paul.challiol@orange.fr Geneviève CRISTOL SNES-Retraité – 12, place Charles-de-Gaulle, 13001 MARSEILLE Tél. 04 42 93 13 82 – genevieve.cristol@wanadoo.fr Annie FESTAS Quartier Bouqueyron – 599, avenue Saint-Louis, 84420 PIOLENC Tél. 04 90 29 51 79 – annie.festas@laposte.net
AMIENS Serge COMPAGNON	Aisne (02) Oise (60) Somme (80)	René JAFFRO 4, rue Charles-Desjardins, 02100 REMAUCOURT Tél. 06 83 07 48 31 – rene.jaffro@wanadoo.fr Christiane GONZAL 11, place du Général-de-Gaulle, 60140 BAILLEVAL Tél. 03 44 73 24 43 – gonzal.cmg@gmail.com Serge COMPAGNON 23, rue Édouard-Ruelle, 80440 BLANGY-TRONVILLE Tél. 03 22 38 18 25 – armande.serge@orange.fr	Claude BEAUMONT 47, boulevard de Lyon, 02000 LAON Tél. 03 23 23 50 23 – beaumont.claude@orange.fr Michel JAN 256, rue des Bateliers, 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE Tél. 03 44 72 00 92 – jan.emc@wanadoo.fr Jean CAPRON Apt 117, esc. C7, Rés. Hotoie-Tivoli, 7, allée de la Cressonnière, 80000 AMIENS – Tél. 03 22 92 16 79 – jfloride@orange.fr
BESANÇON Michèle FAREY Bernard PEYRET	Doubs (25) Jura (39) Haute-Saône (70) Territoire de Belfort (90)	Annick MOULIN SNES-Retraité – 19, avenue Édouard-Droz, 25000 BESANÇON – mamietonick@orange.fr Bernard PEYRET – 27, bd du Président-Wilson, 39100 DOLE Tél. 03 84 72 60 95 – peyret39@orange.fr Michèle FAREY SNES-Retraité – 19, avenue Édouard-Droz, 25000 BESANÇON – Tél. 03 84 75 74 30 – s3bes@snes.edu Robert LOMBARD 32 bis, Faubourg-de-Lyon, 90000 BELFORT Tél. 03 84 28 08 33 – robert.lombard23@orange.fr	Annick MOULIN SNES-Retraité – 19, avenue Édouard-Droz, 25000 BESANÇON – mamietonick@orange.fr
BORDEAUX Jean-Jacques LE MASSON 65 B, rue d'Ossau, 64290 GAN Tél. 05 59 05 54 28 jean-jacques.le-masson@orange.fr	Dordogne (24) Gironde (33) Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlant. (64)	Manuel FERNANDEZ – Lieudit La Chapelle-Pommier, 24340 CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER Tél. 05 53 56 29 24 – manuel.fernandez22@wanadoo.fr Gervaise LIOT 41, rue Jean-Michelet, 33700 MÉRIGNAC Tél. 05 56 99 16 60 – gliot33@laposte.net Jean PRADEL 7, rue Pierre-Brossolette, 40000 MONT-DE-MARSAN Tél. 05 58 75 28 03 – jeanpaulpradel@laposte.net Léo LO-RE – 1, rue d'Albret, 47000 AGEN Tél. 05 53 66 86 69 – leo.lo-re@orange.fr René MARSAN – Résidence Isaeye, 93, avenue de Burous, 64000 PAU – Tél. 05 59 84 57 73 – jr.marsan@wanadoo.fr	Manuel FERNANDEZ – Lieudit La Chapelle-Pommier, 24340 CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER Tél. 05 53 56 29 24 – manuel.fernandez22@wanadoo.fr Michèle ALESSANDRINI 9, rue Calmette-et-Guérin, 33600 PESSAC Tél. 09 61 26 31 33 – m.alessandrini@wanadoo.fr Marianne CAMPAGNOLLE 15, rue de la Fontaine, 40280 ST-PIERRE-DU-MONT Tél. 05 58 06 23 65 – mariannecampagnolle@gmail.com Jany SANTALIESTRA – 1201, rue de la Benazie, 47520 LE PASSAGE – Tél. 05 53 96 71 28 – snesretraites47@gmail.com Michel-Albert LAUMONIER – 2, rue Albert-Camus, 64000 PAU – Tél. 05 59 62 75 08 – mal64000@orange.fr
CAEN Michel LECHATREUX 14, rue Paul-Eluard, 50130 OCTEVILLE Tél. 02 33 93 59 96 mic.lechatreux @club-internet.fr	Calvados (14) Manche (50) Orne (61)	Régine SCAPS 5, rue de la Mame, 14000 CAEN Tél. 02 31 93 82 07 – regine.scaps2@gmail.com Daniel RENOUF 19, rue du Bourg-d'Enfer, 50000 LE MESNIL-ROUXELIN Tél. 02 33 57 95 41 – d.renouf@wanadoo.fr Nicole LE STRAT – 20, rue Charles-Léandre, 61000 ALENÇON Tél. 02 33 29 52 12 – raynic.lestrat@wanadoo.fr	Roger GAZEAU SNES-Retraité 14 – 206, rue Saint-Jean, 14000 CAEN Tél. 06 84 11 78 64 – rgas0@orange.fr Francis GOBBE 53, av. du Mont-Saint-Michel, 50610 JULLOUVILLE Tél. 02 33 69 42 97 – ffgobbe@orange.fr Françoise BECK-TOLLOT – 19, rue Emile-Chartier, 61000 ALENÇON – Tél. 02 33 29 83 60 – fsebeck@gmail.com
CLERMONT-FERRAND Jean DEGOUTE 35, rue de Chaumont, 63200 RIOM Tél. 04 73 38 31 05 jean.degoute@wanadoo.fr Madeleine GRIGNON	Allier (03) Cantal (15) Haute-Loire (43) Puy-de-Dôme (63)	Jean-Paul MAVEL 36, rue des Fauvettes, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER Tél. 04 70 32 59 96 – lesmavel@infonie.fr Michel BOUGIE 17, rue de Salès, 15130 VEZAC – Tél. 04 71 62 41 18 René ROBERT Les Hameaux Ensoleillés, 5, rue des Rives, 43000 AIGUILHE Tél. 04 71 02 54 78 – robert.r@wanadoo.fr Madeleine GRIGNON 41, avenue de Beaulieu, 63122 CEYRAT Tél. 04 73 61 32 82 – grignon11@free.fr	Michel BEAU 23, rue Edmond-Michelet, 03200 VICHY Tél. 04 70 31 04 98 – beau3@wanadoo.fr Michel BOUGIE 17, rue de Salès, 15130 VEZAC – Tél. 04 71 62 41 18 René ROBERT Les Hameaux Ensoleillés – 5, rue des Rives, 43000 AIGUILHE Tél. 04 71 02 54 78 – robert.r@wanadoo.fr Michèle FILLIAS 9, impasse de la Sauvère, 63530 VOLVIC Tél. 04 73 33 57 48 – filliasm@infonie.fr
CORSE Joseph MARCAGGI Louise GUILY	Corse du Sud (2A) Haute-Corse (2B)	Joseph MARCAGGI I Chioselli, 20167 ALATA Tél. 04 95 25 35 03 – joseph.marcaggi@wanadoo.fr Louise GUILY 46, bd du Général-Graziani, 20200 BASTIA Tél. 04 95 31 78 47 – guilty.louise@orange.fr	Joseph MARCAGGI I CHIOSELLI, 20167 ALATA Tél. 04 95 25 35 03 – joseph.marcaggi@wanadoo.fr Louise GUILY 46, bd du Général-Graziani, 20200 BASTIA Tél. 04 95 31 78 47 – guilty.louise@orange.fr
CRÉTEIL Martine STEMPEL – 20, allée de la Frambourg, 77200 TORCY Tél. 01 60 17 76 55 martine.stempel@wanadoo.fr Dominique BALDUCCI	Seine-et-Marne (77) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	Jean-Bernard SHAKI 49, rue André-Thierry, 77600 GUERMANTES Tél. 01 60 07 18 57 – jb.shaki@orange.fr Danièle CLAYETTE 11, rue Branly, 93130 NOISY-LE-SEC Tél. 01 48 44 79 43 – danièle.clayette@wanadoo.fr Dominique BALDUCCI SNES-Retraité 94 – 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Cedex – Tél. 01 46 61 36 40	Jean-Charles MOYON – SNES-Retraité 77 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Cedex Tél. 09 51 03 87 07 – jcmoyon@yahoo.fr André LESOURD – SNES-Retraité 93 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Cedex Tél. 01 43 84 56 54 – andresourd@wanadoo.fr Annick JANOIR – SNES-Retraité 94 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Tél. 01 48 82 28 41 – annick.janoir@gmail.com

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
DIJON Joëlle DESFORGES	Côte-d'Or (21) Nièvre (58) Saône-et-Loire (71) Yonne (89)	Joëlle DESFORGES, 49, rue Principale, 21110 TART-LE-HAUT Tél. 03 80 37 83 23 – joelle.desforges@wanadoo.fr René GIRARD, 16, route de Tazières, 58180 MARZY Tél. 03 86 38 86 40 – rene.girard49@orange.fr Roger PRESUMEY, 18, rue de Chaumont, 71150 FONTAINES Tél. 03 85 91 43 47 – presumey@wanadoo.fr Annie CHAUME, 24, rue de Richebourg, 89100 SENS Tél. 03 86 95 91 92 – chaume.annie.chantal@gmail.com	Dominique MAURAGE, 24 B, rue d'Amont, 21110 IZEURE Tél. 03 80 29 78 07 – dominico.maurage@wanadoo.fr René GIRARD, 16, route de Tazières, 58180 MARZY Tél. 03 86 38 86 40 – rene.girard49@orange.fr Alain LARVOR – SNES-Retraité 71 – 2, rue du Parc, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE. Tél. 03 85 87 85 09, alain.larvor@wanadoo.fr Pascal MEUNIER, 185, rue Campenon, 89700 TONNERRE Tél. 03 86 54 45 47 – p.h.meunier@wanadoo.fr
GRENOBLE Claudette COMBE 645, chemin des Rimets, 26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS Tél. 04 75 47 73.64 claudette.combe@free.fr Joëlle GUILLAUME 24, quai Perrière, 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 85 27 64 joguillaume3@gmail.com	Ardèche (07) Drôme (26) Isère (38) Savoie (73) Haute-Savoie (74)	Robert STIEAU, 777, av. Pierre-Mendès-France, 07350 CRUAS Tél. 04 75 51 42 30 – dan.stieau@wanadoo.fr Robert FARESE 5, rue de la Chaîne, 26200 MONTÉLIMAR Tél. 04 75 01 97 31 – robert.farese@wanadoo.fr Elvire DELGADO La Chenevarie, 31, rue Sisteron, 38170 SEYSSINET-PARISSET Tél. 09 67 31 24 67 – elvire.delgado@wanadoo.fr Gérard RAVIER – 1031, route d'Apremont, 73190 ST-BALDOPH – Tél. 04 79 28 34 25 – g.ravier@wanadoo.fr Jean-Claude LARDEAU, Le Capricorne, rue du Capricorne, 74230 THONES – Tél. 04 50 02 11 10 – lardeau.jean-claude@wanadoo.fr	Danièle STIEAU, 777, av. Pierre-Mendès-France, 07350 CRUAS. Tél. 04 75 51 42 30 – dan.stieau@wanadoo.fr Denis BRUNET, Retraités SNES Drôme Haute-Crie, 07190 SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT Tél. 04 75 65 44 81 – debrunet@wanadoo.fr Patrick LE BROUSTER, Menez Bihan, 690, chemin du Rocher-de-la-Bourgeoise, 38760 ST-PAUL-DE-VARCES patrick.le-brouster@le-brouster.fr Maryse BRET, 15, avenue d'Italie, 73100 AIX-LES-BAINS Tél. 04 79 88 21 32 – maryse.bret@free.fr Denise GUICHARDAZ, 118, chemin des Huches, 74200 ALLINGES Tél. 04 50 71 00 03 – denise.guichardaz@wanadoo.fr
GUADELOUPE Sonia CATALAN	Guadeloupe (971)	Sonia CATALAN Rue Charlemagne-Olimé, BOISVIN, 97139 LES ABYMES Tél. 06 90 82 51 15 – sonia.catalan0605@orange.fr	SNES-Retraité 971 2, résidence « Les Alpinas », Morne-Caruel, 97139 LES ABYMES
GUYANE Christiane BRAVO	Guyane (973)	Christiane BRAVO 9, lotissement de la Source, 97354 REMIRE-MONTJOLY	SNES-Retraité 973 BP 50347, 97339 CAYENNE Cedex
LA RÉUNION Michel ZERWETZ	La Réunion (974)	Gérard MARI 117, chemin Casabona, 97410 SAINT-PIERRE Tél. 02 62 25 15 39 – gilgemari@orange.fr	Michel ZERWETZ SNES-Retraité BP 30072, 97491 SAINTE-CLOTILDE CEDEX Tél. 02 62 27 46 48 – zerwetz@wanadoo.fr
LILLE Agnès HURET 18, rue du Dr-Verhaeghe, 59260 HELLEMES Tél. 03 20 41 16 66 agnes.huret@ouvaton.org Alice ACHILLE 10, bd J.-B.-Lebas, 59000 LILLE – Tél. 03 20 52 64 79 achille.fr@gmail.com	Nord (59) Pas-de-Calais (62)	Michel MARY 80, rue Gustave-Delory, 59230 ST-AMAND-LES-EAUX Tél. 03 27 30 30 24 – michel.mary5@orange.fr Georges BOUCHART 18, rue du Pont-de-Trois-Arches, 62630 ÉTAPLES Tél. 03 21 94 95 66 – georges.bouchart@wanadoo.fr	Jean-Jacques MORTIER SNES-Retraité Nord – 209, rue Nationale, 59800 LILLE Tél. 03 20 79 60 52 – jjmortier@wanadoo.fr Daniel CULNARD 365, rue Rimbaud, 62137 COULOGNE Tél. 03 21 36 66 25 – daniel.culnard@wanadoo.fr
LIMOGES Françoise SOULAT Andrée DUJACQUES	Corrèze (19) Creuse (23) Haute-Vienne (87)	Janine VAUX 14, rue du Québec, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE Tél. 05 55 87 77 02 – janine.vaux@laposte.net Jeanne-Marie RAYNAUD 1, rue de Braconne, 23000 GUÉRET Tél. 09 77 87 34 62 – jeanne-marie.raynaud@wanadoo.fr Françoise SOULAT SNES-Retraité – 40, rue Saint-Surin, 87000 LIMOGES Tél. 05 55 77 03 88 – roland.soulat@orange.fr	Luce RISPOLI 6, Peyrefumade, 19600 LARCHE Tél. 05 55 87 37 16 – lucerispoli@gmail.com Christiane NORMAND 32, rue École-de-la-Garde, 23000 GUÉRET Tél. 05 55 52 50 72 – ch.normand@free.fr Andrée DUJACQUES SNES-Retraité – 40, rue Saint-Surin, 87000 LIMOGES Tél. 06 78 20 86 50 – andreedujacques@wanadoo.fr
LYON Catherine MEUNIER 22, rue Jacques-Prévert, 69140 RILLEUX-LA-PAPE Tél. 04 78 88 34.12 meuniercatherine@free.fr	Ain (01) Loire (42) Rhône (69)	Jacques DUBOIS SNES-Retraité 01 – 18, rue J.-Migonney, 01000 BOURG-EN-BRESSE Tél. 04 74 22 11 83 – s2ain@lyon.snes.edu Françoise BOUVIER 238, rue des Sapins, 42155 LENTIGNY Tél. 04 77 63 14 41 – francoisebouvier@wanadoo.fr Gilbert DUMAS 180, rue Crequi, 69003 LYON – Tél. 04 78 60 59 83 gilbert.dumas4@gmail.com	Marie-Claude CHAPUY SNES-Retraité 01 – 18, rue J.-Migonney, 01000 BOURG-EN-BRESSE – Tél. 04 74 22 11 83 – s2ain@lyon.snes.edu Alice MONGOUR SNES-Bourse du Travail – 2, cours Victor-Hugo, 42028 ST-ÉTIENNE Cedex 1 – alice.mongour@neuf.fr Michel ALLOMBERT SNES-Retraité 69 – 16, rue d'Aguesseau, 69007 LYON Tél. 04 78 83 57 91 – allombert.michel@wanadoo.fr
MARTINIQUE Michel LARRIBE	Martinique (972)	Michel LARRIBE 7, bd de la Canne, 97230 SAINTE-MARIE michel.larribe@orange.fr	Maryse COFFRE Les Hauts-de-Terreville, 18, rue Omer-de-Chavigny, 97233 SCHOELCHER – maryse.coffre@gmail.com
MONTPELLIER Jean-Yves BARBIER Clos Val-Montferrand, 212, rue Sonja-Henle, 34090 MONTPELLIER Tél. 04 67 72 59 17 jy.barbier34@orange.fr Joël JEGOU 162, rue Clair-Soleil, 34160 ST-GENIEZ-DES-MOURGUES Té. 04 67 86 21 42 begou.joel@orange.fr	Aude (11) Gard (30) Hérault (34) Lozère (48) Pyrénées-Orient. (66)	Guy AYATS – 1, rue Minerve, 11800 TREBES Tél. 04 68 78 69 67 – guy.ayats@laposte.net Henri JABOT – 18, rue de Sauve, 30900 NÎMES Tél. 04 66 64 00 83 – hjabot@bbox.fr Jean JOURNET 13, rue du Montfleury, 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE Tél. 04 67 69 46 45 – journet.jean@wanadoo.fr Francis BERNARD Les Bories, Col de Coperlac, 48210 MAS-SAINT-CHELY Tél. 04 66 48 58 48 – fmbernard@wanadoo.fr Jeanne PHILIBERT – 16, rue du Pardal, 66000 PERPIGNAN Tél. 04 68 34 34 53 – janyphilibert@gmail.com	Jean MARTIGNOLLES, 6, ch. de la Valbasse, 11400 VILLENEUVE-LA-COMPTAL – Tél. 04 68 23 09 31 – jean.martignolles@orange.fr Jean SASSATELLI, 20, chemin du Puits-du-Rouille, 30900 NÎMES. Tél. 04 66 64 99 48 – jeansas30@gmail.com Henri ESCUDIER SNES-Retraité 34 – 7, chemin des Prés, 34820 TEYRAN. Tél. 04 67 70 22 78 – henri.escudier@wanadoo.fr Francis BERNARD, Les Bories, Col de Coperlac, 48210 MAS-SAINT-CHELY. Tél. 04 66 48 58 48 – fmbernard@wanadoo.fr Roger GARDEZ 9, Carrer de la Cuirede, 66740 SAINT-GENIS-DES-FONTAINES Tél. 04 68 89 64 35 – roger.gardez@laposte.net

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
NANCY-METZ Jacques SARRE Claudine POIRSON Didier ENGELS	Meurthe-et-Moselle (54) Meuse (55) Moselle (57) Vosges (88)	Jacques SARRE , 2, allée Étienne-Jodelle, 54600 VILLERS-LES-NANCY Tél. 03 83 27 02 97 – jacques.sarre@orange.fr Claudine POIRSON – 21, rue des Frênes, 57070 METZ Tél. 06 33 67 33 42 – clopoirson@orange.fr Didier ENGELS – 86, rue de Bertramenil, 88000 ÉPINAL Tél. 03 55 19 37 94 – engels.didier@sfr.fr	Jacques SARRE , 2, allée Étienne-Jodelle, 54600 VILLERS-LES-NANCY Tél. 03 83 27 02 97 – jacques.sarre@orange.fr Roger SCHUH , 109, rue de Briey, 57140 WOIPPY Tél. 06 78 49 06 95 – roger.schuh@wanadoo.fr Gérard PORT , 800, chemin des Goutys, 88100 NAYEMONT-LES-FOSSES. Tél. 03 29 55 32 62 – gerard.port88@orange.fr
NANTES Christian LAPLAGNE	Loire-Atlantique (44) Maine-et-Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Vendée (85)	Marcel BEUDIN SNES-Bourse du Travail – 14, place Imbach, 49100 ANGERS Tél. 02 41 87 27 91 Geneviève OMNES 36, passage de Compiègne, 53000 LAVAL Tél. 02 43 53 44 13 – genevieve.omnes@wanadoo.fr Christian LAPLAGNE Domaine Alfred-de-Vigny – 300, rue de l'Éventail, 72000 LE MANS Tél. 02 53 42 16 85 – christian.laplagne@numericable.com Philippe MARTON Rés. Leopold, 76, bd des Belges, 85000 LA ROCHE-SUR-YON Tél. 02 51 05 10 91 – martonphilippe@free.fr	Anne MESNIER SNES-Retraité 44 – 12, rue Dobrée, 44100 NANTES Tél. 02 40 33 83 14 – mesnier.anne@wanadoo.fr Sylvette PAQUEREAU SNES-Bourse du Travail – 14, place Imbach, 49100 ANGERS Tél. 02 41 54 62 55 – sylvette.p@wanadoo.fr Geneviève MAIGNÉ La Besnardière, 53640 MONTREUIL-POULAY Tél. 02 43 04 32 12 – gabemaigne@orange.fr Christian LETERTRE 1, l'Hêtre Brulé, 72370 LE BREIL-SUR-MERIZE Tél. 02 43 89 85 20 – letertrechristian@wanadoo.fr Philippe MARTON Rés. Leopold, 76, bd des Belges, 85000 LA ROCHE-SUR-YON Tél. 02 51 05 10 91 – martonphilippe@free.fr
NICE Arlette BARTOLETTI Château-Riquier, bât. B2, 13, corniche André- de-Joly, 06300 NICE Tél. 04 93 89 92 57 arlette.bartoletti@orange.fr	Alpes-Maritimes (06) Var (83)	Marie-Noëlle GOSNAT SNES-Retraité 06 – 264, bd de la Madeleine, 06100 NICE Tél. 04 93 62 82 53 – marienoelle94@yahoo.fr Maguy FACHE 14, impasse des Marguerites, 83260 LA CRAU Tél. 04 94 57 89 25 – maguy.fache@wanadoo.fr	Gilles MANNARINI SNES-Retraité 06 – 264, bd de la Madeleine, 06100 NICE Tél. 04 93 91 02 85 – mannarini.gilles@wanadoo.fr Sylvie LAFFARGUE SNES-retraités – Le Toucan II, 208, rue Émile-Ollivier, 83000 TOULON – Tél. 04 94 89 19 76 c-laffargue@orange.fr
ORLÉANS-TOURS Michèle MARTIN 8, allée Bellevue, 37200 TOURS Tél. 02 47 48 04 04 michele.martin37@orange.fr	Cher (18) Eure-et-Loir (28) Indre (36) Indre-et-Loire (37) Loir-et-Cher (41) Loiret (45)	Bénédicte VRAIN 121, rue de Lazenay, 18000 BOURGES Tél. 02 48 20 32 78 – jacques-benedicte.vrain@wanadoo.fr Micheline COGNARD – L'Angerie, 28480 MERMAIGNE Tél. 02 37 29 40 59 – m.cognard@orange.fr Daniel CLEMENTE – 39, route du Plessis, La Cueilie, 36120 ARDENTES Tél. 02 54 26 10 76 – clemente.daniel@wanadoo.fr Jean JASSERON , 8, rue du Limousin, 37300 JOUÉ-LES-TOURS Tél. 02 47 67 21 33 – jean.jasseron@wanadoo.fr Bernard CORRIGER , 13, rue des Millepertuis, 41000 BLOIS Tél. 02 54 43 90 10 – bernard.corriger@wanadoo.fr Christiane LE PENNEC 23, rue des Bas-Champs, 45140 INGRE Tél. 02 38 43 35 45 – snesretraites45@orleans.snes.edu	Liliane TRESORIER 37, rue Colette, 18000 BOURGES Tél. 02 48 20 31 40 – liliane.tresorier@orange.fr SNES-Retraité 28 9, rue du Faubourg-Saint-Jean, 45000 ORLÉANS Roger CAUMETTE , 31, rue de la Gare, 36130 MONTIERCHAUME Tél. 02 54 26 00 47 – roger.caumette@wanadoo.fr Michèle AVIGNON , 22, av. de Grammont, 37000 TOURS Tél. 02 47 20 43 75 – avignon.michele@bbox.fr Bernard CORRIGER , 13, rue des Millepertuis, 41000 BLOIS Tél. 02 54 43 90 10 – bernard.corriger@wanadoo.fr Jean-Patrick FESTE 7, rue Jules-Legendre, 45300 PITHIVIERS Tél. 02 38 30 65 50 – transfteej.tekipac@neuf.fr
PARIS Robert JACQUIN	Paris (75)	Robert JACQUIN 138, rue Pelleport, 75020 PARIS Tél. 06 81 48 56 07 – jacquin_robert@yahoo.fr	Gérard NIOT 20, rue Charles-Gide, 94240 L'HAY-LES-ROSES Tél. 01 49 73 01 05 – gerard.niot@paris.snes.edu
POITIERS Jacques GOUIN	Charente (16) Charente-Maritime (17) Deux-Sèvres (79) Vienne (86)	Elie DIAKITE – 39, rue Romain-Gary, 16000 ANGOULÊME Tél. 05 45 91 63 41 – e-diak@wanadoo.fr Pierre CUQ SNES-Retraité 17 – 1, avenue Maréchal-Juin, 17000 LA ROCHELLE – Tél. 05 46 93 35 02 pierre1.cuq@gmail.com Jacques GOUIN 16, avenue du Parc-d'Artillerie, 86034 POITIERS Cedex Tél. 05 49 53 15 82 – jacqueva50@gmail.com	Pierre JEANNEAU , 25, rue de la Mission, 16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE. Tél. 05 45 69 12 39 Jacques BROCHARD – SNES-Retraité 17 1, avenue Maréchal-Juin, 17000 LA ROCHELLE Tél. 05 46 84 43 70 – brochard.jamoni@orange.fr Yves PAUL , 38, rue Ernest-Perochon, 79230 VOUILLE Tél. 05 49 75 63 25 – paul.yves.m@orange.fr Marie-Hélène VERGNAUD – SNES-Retraité 86 16, avenue du Parc-d'Artillerie, 86034 POITIERS Cedex Tél. 05 49 43 75 00 – vergnaud.marie-helene@orange.fr
REIMS Jean-Claude DURDUX, Claude COURIVAUD	Ardennes (08) Aube (10) Marne (51) Haute-Marne (52)	SNES-Retraité 08 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS – s3rei@snes.edu Claude COURIVAUD 73, av. Paul-Girard, 10500 DIENVILLE Tél. 03 25 92 25 18 – ac.courivaud@wanadoo.fr Jean-Claude DURDUX SNES Retraité 51 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS Tél. 03 26 88 52 66 – jc.durdux@snes.edu Jean-Pierre ELIOT – 9, rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE Tél. 03 29 70 22 02 – eliotjpf@wanadoo.fr	SNES-Retraité 08 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS – s3rei@snes.edu Jean-Pierre FLAMEN 11, av. Georges-Clemenceau, 10160 AIX-EN-OTHE Tél. 03 25 46 60 55 – jpp.flamen@orange.fr Jean-Claude DURDUX SNES Retraité 51 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS, Tél. 03 26 88 52 66 – jc.durdux@snes.edu Jean-Pierre ELIOT – 9, rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE Tél. 03 29 70 22 02 – eliotjpf@wanadoo.fr
RENNES Jeanine RENAULT 51, rue de la Poterie, 35200 RENNES Tél. 02 99 41 77 36 janine.renault @rennes.snes.edu	Côtes-d'Armor (22) Finistère (29) Ille-et-Vilaine (35) Morbihan (56)	Hélène RECOURSE 22, rue Jean-Bart, 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 61 57 54 – hrecourse@wanadoo.fr Paul ABILY Beg Meil, 13, chemin de Kergardec, 29170 FOUESNANT Tél. 02 98 94 46 34 – clodetpol@gmail.com Gérard HAMON 31 bld de la Guerinais, 35000 RENNES Tél. 02 99 65 44 77 – g.normah@free.fr Joël BOUGLOUAN 20, rue Paul-Guyesse, 56600 LANESTER Tél. 06 78 95 62 17 – joelbouglouan@orange.fr	Jean BUARD Fontenelle, 22440 LA MEAUGON Tél. 02 96 94 70 74 – buard.jean@orange.fr Daniel CRASSIN 20, village de Pont-Huel, 29600 SAINTE-SEVE Tél. 02 98 88 14 27 – danielcrassin@wanadoo.fr Henri MULOT 26, rue du Roncelay, 35510 CESSON-SEVIGNÉ Tél. 02 99 83 94 79 – henri-aline.mulot@wanadoo.fr Jean-Claude POULIQUEN 14, rue Amiral-Bouvet, 56100 LORIENT Tél. 02 97 83 66 48 – jc-pouliquen@wanadoo.fr

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
ROUEN Philippe KOECHLIN	Eure (27) Seine-Maritime (76)	Philippe KOECHLIN 14, boulevard des Belges, BP 543, 76005 ROUEN Cedex 02 Tél. 02 35 98 26 03 – enretraite@rouen.snes.edu	Brigitte MERLIN 14 boulevard des Belges – BP 543, 76005 ROUEN Cedex 02 Tél. 02 35 98 26 03 – enretraite@rouen.snes.edu
STRASBOURG Françoise EIDEN GROSMANN Jamel ALYAFI	Bas-Rhin (67) Haut-Rhin (68)	Françoise EIDEN GROSMANN 36, rue de Rotterdam, 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 61 76 48 – eiden.grosman@orange.fr Marjolaine BAUTZ DE LUZE 7, rue Ventron, 68820 KRUTH Tél. 03 89 82 28 14 – bautz.de.luze@wanadoo.fr	Sylvia OCTAVE 20, rue de l'Ancienne-Glacière, 67190 MUTZIG Tél. 03 88 38 70 32 – sylvia.octave@wanadoo.fr Jamel ALYAFI 23, rue Albert Schweitzer, 68170 RIXHEIM Tél. 06 68 10 29 96 – jamil_alyafi@wanadoo.fr
TOULOUSE Jacky BRENGOU Jean-Louis VIGUIER	Ariège (09) Aveyron (12) Haute-Garonne (31) Gers (32) Lot (46) Hautes-Pyrénées (65) Tarn (81) Tarn-et-Garonne (82)	Viviane BAUDRY Lascoux, 09800 BONNAC-INAZEIN Tél. 06 88 60 86 94 – vivianebaudry09@wanadoo.fr Bernard TABARY SNES-Retraité Aveyron – 5, rue Saint-Vincent, 12000 RODEZ Tél. 05 65 42 60 63 – bernard.tabary.rodez@free.fr Jacky BRENGOU 19, impasse Simone-Dutemps, 31000 TOULOUSE Tél. 05 61 23 06 58 – retraits@toulouse.snes.edur SNES-Retraité 32 2, avenue Jean-Rieux, 31500 TOULOUSE s3tou@snes.edu Jean-Louis VIGUIER 14, rue Jean-Moussie, 46100 FIGEAC Tél. 06 70 80 00 18 – jl.viguiier@toulouse.snes.edu Pierre TOLLIS 19 ter, rue Benquez, 65000 TARBES Tél. 05 62 37 53 94 – ptollis@free.fr Dominique LAPRESLE Appt 14 – 25, rue Charcot, 81000 ALBI Tél. 05 63 84 61 79 – lapresled@wanadoo.fr Gilbert TARDIN 2289, route des Fourrières, 82100 CASTELSARRASIN Tél. 05 63 95 04 60 – gilbert.tardin@wanadoo.fr	Pierre CACHEUX Lieu-dit Couderc, 09100 SAINT-AMANS Tél. 05 61 60 29 64 – pierre.cacheux@nordnet.fr Bernard TABARY , SNES-Retraité Aveyron 5, rue Saint-Vincent, 12000 RODEZ Tél. 05 65 42 60 63 – claudine.tabary.rodez@free.fr Brigitte RAFALOWICZ 179, chemin des Bourdettes, 31140 FONBEAUZARD Tél. 05 61 34 38 51 – brigitte.rafalowicz@wanadoo.fr SNES-Retraité 32 2, avenue Jean-Rieux, 31500 TOULOUSE s3tou@snes.edu Claudine FAUREL Le Bourg, 46150 SAINT-MÉDARD Tél. 05 65 36 21 57 – claudine.faurel@free.fr Monique THEULE SNES-Retraité 65 – École Jules-Ferry – 5, rue André-Breyer, 65000 TARBES – Tél. 05 62 51 92 72 – monique.theule@laposte.net Dario PENA BATISTA Le Coustail, 81640 SALLES Tél. 06 85 76 31 29 – pena-batista.enemencio@orange.fr Gilbert TARDIN 2289, route des Fourrières, 82100 CASTELSARRASIN Tél. 05 63 95 04 60 – gilbert.tardin@wanadoo.fr
VERSAILLES Martine BEAULU BARLIER 6, rue des Pinsons, 95610 ÉRAGNY-SUR-OISE Tél. 06 32 43 89 53 barlierjpm@wanadoo.fr	Yvelines (78) Essonne (91) Hauts-de-Seine (92) Val-d'Oise (95)	Daniel TENAND 5 bis, rue Carnot, 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE Tél. 06 30 98 94 24 – danieltenand@numericable.fr Mireille BRETON 11, rue de la Prairie, 92160 ANTONY Tél. 06 07 24 99 61 mireille.breton@snes.edu Martine CANAL 262, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 PARIS martine.canal@laposte.net Nicole BARLIER 62, rue du Drain, 95480 PIERRELAYE Tél. 01 34 64 50 41 – nicole.barlier@wanadoo.fr	Alain DESRIVIERES SNES-Retraité 78 – 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Cedex – Tél. 06 82 40 56 24 – al1desrivieres@orange.fr Maxence LAMBERT 7, chemin du Fond-du-Temple, 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE Tél. 01 64 93 34 95 – maxence.lambert@wanadoo.fr Claude GARMIRIAN 10, rue Fauveau, 92140 CLAMART Tél. 01 46 42 39 90 – b.g.a.conseil@gmail.com Pierre BATTON 102, rue de la Barre, 95170 DEUIL-LA-BARRE Tél. 06 65 27 14 84 – battpi@gmail.com
HORS DE FRANCE	Étranger, TOM	SNES-Hors de France 46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13 hdf@snes.edu	SNES-Hors de France 46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13 hdf@snes.edu

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

COLLECTIF NATIONAL DES RETRAITÉS ET RESPONSABILITÉS NATIONALES 2016-2017

- **Secrétaires de catégorie :** Marylène CAHOUE (titulaire), Georges BOUCHAR (suppléant).
- **Trésoriers :** Gilles FOURRIER (titulaire), Hubert IBANES (adjoint), Gérard NIOT (adjoint).
- **Collectif des responsables académiques et membres du Collectif national des retraités :** Alice ACHILLE (Lille), Jamel ALYAFI (Strasbourg), Dominique BALDUCCI (Créteil), Jean-Yves BARBIER (Montpellier), Arette BARTOLETTI (Nice), Stéphane BATIGNE (Lyon), Martine BEAULU BARLIER (Versailles), Jean Paul BEAUQUIER (Aix-Marseille), Jean-Pierre BILLOT (Besançon), Georges BOUCHAR (Lille), Jacky BRENGOU (Toulouse), Mireille BRETON (Versailles), Marylène CAHOUE (Lyon), Claudette COMBE (Grenoble), Serge COMPAGNON (Amiens), André COMUSHIAN (Aix-Marseille), Claude COURIVAUD (Reims), Jean DEGOUTE (Clermont-Ferrand), René DELALANDE (Créteil), Joëlle DESFORGES (Dijon), Andrée DUJACQUES (Limoges), Jean-Claude DURDUX (Reims), Françoise EIDEN GROSMANN (Strasbourg), Didier ENGELS (Nancy-Metz), Annie EVENO (Grenoble), Michèle FAREY (Besançon), Jacques FOGLIARINI (Grenoble), Gilles FOURRIER (Nantes), Jacques GOUIN (Poitiers), Joëlle GUILLAUME (Grenoble), Agnès HURET (Lille), Hubert IBANES (Aix-Marseille), Robert JACQUIN (Paris), Philippe KOECHLIN (Rouen), Christian LAPLAGNE (Nantes), Jean Luc LE GUELLEC (Rennes), Jean-Jacques LE MASSON (Bordeaux), Michel LECHATREUX (Caen), Gilles MANNARINI (Nice), Michèle MARTIN (Orléans - Tours), Catherine MEUNIER (Lyon), Michèle OLIVAIN (Créteil), Bernard PEYRET (Besançon), Claudine POIRSON (Nancy-Metz), Daniel RALLET (Reims), Jeanine RENAULT (Rennes), Françoise SOULAT (Limoges), Martine STEMPE (Créteil), Jean-Louis VIGUIER (Toulouse).
- **Commission de transparence des comptes :** Liliane TRÉSORIER (Orléans-Tours), Éliane LEFÈVRE (Paris), Geneviève DUBUT (Versailles).
- **Membres de la Commission administrative nationale du SNES :** Marylène CAHOUE (titulaire), Georges BOUCHAR (suppl.), Michèle OLIVAIN (suppl.), Daniel RALLET (suppl.).
- **Membres de la SFR (Section fédérale des retraités) nationale FSU :** Marylène CAHOUE, Georges BOUCHAR, Michèle OLIVAIN, Daniel RALLET et Jean-Pierre BILLOT (publications).
- **Membres de la commission exécutive de la FGR :** Marylène CAHOUE (désignée par le SNES), Jacques FOGLIARINI, Daniel RALLET.